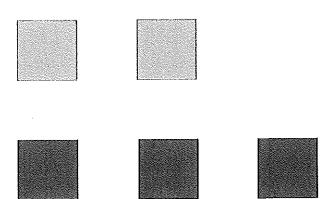
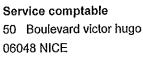
50 Boulevard Victor Hugo 06048 NICE CEDEX 1 0493164100



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2012



Téléphone: 0493164165











Bilan

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2012	Net (N-1) 31/12/2011
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	-			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	36 663 427 093		11 367 427 093	11 002 427 093
TOTAL immobilisations incorporelles:	463 756	25 296	438 460	438 095
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains	222 010		222 010	222 010
Constructions	10 435 415			3 627 797
Installations techniques, matériel et outillage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	800 422 1 020 303	540 204 912 996		220 232 149 989
TOTAL immobilisations corporelles: IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts	12 478 151	8 701 900	3 776 251	4 220 028
Autres immobilisations financières	125		125	125
TOTAL immobilisations financières :	125		125	125
ACTIF IMMOBILISÉ	12 942 032	8 727 196	4 214 836	4 658 248
STOCKS ET EN-COURS Matières premières et approvisionnement Stocks d'en-cours de production de biens Stocks d'en-cours production de services Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	35 336		35 336	29 951
TOTAL stocks et en-cours :	35 336		35 336	29 951
CRÉANCES Avances, acomptes versés sur commandes	5 136		5 136	1 500
Créances clients et comptes rattachés	19 603	327	19 276	144 798
Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé	107 617	1 773	105 844	98 881
TOTAL créances : DISPONIBILITÉS ET DIVERS	132 356	2 100	130 256	245 179
Valeurs mobilières de placement Disponibilités	556 247		556 247	95 051
Charges constatées d'avance	29 839		29 839	
TOTAL disponibilités et divers :	586 087		586 087	127 558
ACTIF CIRCULANT	753 778	2 100	751 679	402 688
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes remboursement des obligations Écarts de conversion actif				

Bilan Passif

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2012	Net (N-1) 31/12/2011
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 995 120	1 995 120	1 995 120
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	244 257	244 257
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		400.044
Réserve légale	182 019	182 019
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	640 628	640 62
Autres réserves	33 181	(227 889
Report à nouveau Résultat de l'exercice	(82 084)	261 07
Resultat αe l'exercice TOTAL situation nette :	3 013 120	3 095 20
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 010 120	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	3 013 120	3 095 20
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	450 000	487 04
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	450 000	487 04
	450,000	487 04
DETTES FINANCIÈRES	450,000	487 04
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles		
DETTES FINANCIÈRES	435 158	529 14
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires	435 158 187 321	529 14 184 37
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	435 158	529 14 184 37
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières :	435 158 187 321	529 14 184 37
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières : AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	435 158 187 321	529 14 184 37
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières : AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES DIVERSES	435 158 187 321 622 480 213 038	529 14 184 37 713 52 203 77
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières : AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	435 158 187 321 622 480	529 14 184 33 713 52 203 73 522 53
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières : AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES DIVERSES Dettes fournisseurs et comptes rattachés	435 158 187 321 622 480 213 038 637 354 15 477	529 14 184 37 713 52 203 77 522 53 20 26
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières : AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES DIVERSES Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	435 158 187 321 622 480 213 038 637 354	529 14 184 37 713 52 203 77 522 53 20 26 10 09
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières: AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES DIVERSES Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	435 158 187 321 622 480 213 038 637 354 15 477	529 14 184 37 713 52 203 77 522 53 20 26 10 09
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières : AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES DIVERSES Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	435 158 187 321 622 480 213 038 637 354 15 477 5 976	529 14 184 37 713 52 203 77 522 53 20 26 10 09 756 67
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières: AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES DIVERSES Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes TOTAL dettes diverses:	435 158 187 321 622 480 213 038 637 354 15 477 5 976 871 845	203 77 522 53 203 77 522 53 20 26 10 08 756 63 8 48
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières: AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES DIVERSES Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes TOTAL dettes diverses: PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	435 158 187 321 622 480 213 038 637 354 15 477 5 976 871 845 9 069	529 14 184 37 713 52 203 77 522 53 20 26 10 09 756 67 8 48
DETTES FINANCIÈRES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers TOTAL dettes financières : AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES DIVERSES Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes TOTAL dettes diverses : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	435 158 187 321 622 480 213 038 637 354 15 477 5 976 871 845 9 069	529 14 184 37 713 52 203 77 522 53 20 26 10 09 756 67 8 48

Compte de Résultat

Compte de Résultat (Première Partie)

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2012	Net (N-1) 31/12/2011
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	F 700 740		5 733 748	4 928 631
Production vendue de services	5 733 748		5 733 748	4 928 631
Chiffres d'affaires nets	5 733 748		5 / 33 / 40	4 320 001
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, t	transfort de charges		42 473	39 256
Autres produits	transient de charges		196 477	167 081
7 du de produite	PRODUITS D'EX	PI OITATION	5 972 698	5 134 968
	T NOOOTIC D E.	y == ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
CHARGES EXTERNES			97 447	62 613
Achats de marchandises [et droits de douan	e]		(5 384)	(8 716)
Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres app	rovicionnement		292 799	222 956
Variation de stock [matières premières et autres app	provisionnement]			
Autres achats et charges externes			1 669 905	1 499 958
	TOTAL charges	externes :	2 054 766	1 776 811
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILE	ÉS		388 366	334 036
CHARGES DE PERSONNEL				4 775 000
Salaires et traitements			1 968 764 816 412	1 775 296 716 206
Charges sociales			2 785 176	2 491 502
	TOTAL charges de	personnei :	2 763 176	2 451 502
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilis	ations		567 711	601 145
Dotations aux provisions sur immobilisations			207	
Dotations aux provisions sur actif circulant			327	
Dotations aux provisions pour risques et cha		vnloitation '	568 037	601 145
	TOTAL dotations d'e	xpioitation .		
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			172 325	122 609
	CHARGES D'E	KPLOITATION	5 968 670	5 326 102
	onder transport of the first and the second of the second			

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2012	Net (N-1) 31/12/2011
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 028	(191 134)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	••	4 400
Produits financiers de participation		1 460
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés	232	951 830
Reprises sur provisions et transferts de charges		551,551
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	232	953 289
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	44 322	65 601
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères de placement		
	44 322	65 601
RÉSULTAT FINANCIER	(44 090)	887 688
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(40 062)	696 554
PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 707
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 471	1 707 16 715
Produits exceptionnels sur opérations en capital	26 538 37 044	10 / 10
Reprises sur provisions et transferts de charges	70 053	18 422
CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 053	10 422
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44 726	1 627
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	75 148	13 792
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions		437 044
	119 875	452 462
	(49 822)	(434 040)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(45 022)	participated and the second se
	(43 322)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(7 800)	1 444
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(7 800)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		1 444 6 106 680 5 845 610
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices TOTAL DES PRODUITS	(7 800) 6 042 983	6 106 680

SHIN

	Pote	Bilan Acti	f (2050)			
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2012	Net N-1 31/12/2011	Varia En valeur	tion En %
<u>ACTIF IMMOBILISÉ</u>						
mmobilisations incorporelles						
Concessions, brevets el droits similaires	36 663,08 EU	25 296,02 EU] 11 367,06 EU	11 001,70 EU	365,36 EU	3,
2050000 Concess. & droits sim. brev.	17 013,14 EU		17 013,14 EU		L	11,
2051000 Licences 2805000 Amort. conc. & dts simil.	19 649,94 EU	0, 000 00 51	19 649,94 EU	17 922,45 EU	1 727,49 EU	9
Fonds commercial	427 092,96 EU	25 296,02 EU	-25 296,02 EU 427 092,96 EU			13 [
2070000 Fonds commercial	427 092,96 EU	L	427 092,96 EU		La	l
mmobilisations corporelles			427 002,30 E0	427 092,96 EU		
Terrains	222 009,98 EU		222 009,98 EU	222 009,98 EU	0,00 EU	
2115100 TERRAINS Ensemb. immobil.	31 448,71 EU		31 448,71 EU	31 448,71 EU	0,00 E0	
2115810 Terrains Hôtel GOUNOD Constructions	190 561,27 EU		190 561,27 EU	190 561,27 EU		
2131000 Batiments	10 435 415,19 EU	7 248 700,43 EU		3 627 797,14 EU	-441 082,38 EU	-12,
2131300 Villa Fleur de Nice 1er Etage	823 114,49 EU 43 851,42 EU		823 114,49 EU 43 851,42 EU	823 114,49 EU 43 851,42 EU		J
2131400 Villa Fleur de Nice 2ème Etage 2131600 Villa Fleur de Nice RDC	63 305,43 EU		63 305,43 EU	63 305,43 EU		
2131810 Construction Hôtel GOUNOD	79 142,93 EU 1 715 051,45 EU		79 142,93 EU 1 715 051,45 EU	79 142,93 EU		
2135000 Inst.gén.agencts Hébergement	4 637 150,58 EU		4 637 150,58 EU	1 715 051,45 EU 4 637 150,58 EU		
2135100 Agencements à caractère fonc	2 342 578,86 EU		2 342 578,86 EU	2 342 578,86 EU		
2135200 Agencements Autres 2813100 Amort. Hôtel Splendid	731 220,03 EU	823 114,49 EU	731 220,03 EU	726 259,03 EU	4 961,00 EU	0,
2813130 Amort. Villa Fleur de Nice 1er		42 506,30 EU	-823 114,49 EU -42 506,30 EU	-823 114,49 EU -42 228,98 EU	-277,34 EU	0,
2813140 Amort. Villa Fleur de Nice 2èm		54 148,62 EU	-54 148,62 EU	-53 144,98 EU	-1 003,64 EU	1,
2813150 Amort. Studio RDC Mildred 2813160 Amort. Villa Fleur de Nice RDC		-894,36 EU	894,36 EU	894,36 EU		
2813180 Amortissement Constructions		54 820,09 EU 1 029 030,90 EU	-54 820,09 EU -1 029 030,90 EU	-52 421,82 EU	-2 398,27 EU	4,
2813500 Amort. Agcmt Hébergement		3 302 227,19 EU	-3 302 227,19 EU	-960 428,84 EU -3 097 313,40 EU	-68 602,06 EU -204 913,79 EU	7, ⁻ 6,6
2813510 Amort. Agemt Caractère Fonci		1 550 397,28 EU	-1 550 397,28 EU	-1 425 706,58 EU	-124 690,70 EU	8,7
2813520 Amort. Agcmt Autres		393 349,92 EU	-393 349,92 EU	-349 192,34 EU	-44 157,58 EU	12,6
nst. tech., matériel et out industriels	800 422,42 EU	540 203,97 EU	260 218,45 EU	220 231,98 EU	39 986,47 EU	18,1
2154000 Matériel Industriel	773 365,65 EU		773 365,65 EU	680 266,88 EU	93 098,77 EU	13,6
2155200 Linge 2155300 Vaisselle	26 158,17 EU		26 158,17 EU	26 158,17 EU		,
2155400 Valsselle 2155400 Argenterie	883,36 EU 15,24 EU		883,36 EU	883,36 EU		
2815400 Amortissements Matériel	10,24 EU	513 157,45 EU	15,24 EU -513 157,45 EU	15,24 EU -460 045,15 EU	52 440 20 EU	44.5
2815520 Amortsmts Linge		26 147,92 EU	-26 147,92 EU	-26 147,92 EU	-53 112,30 EU	11,5
2815530 Amortsmts Valsselle		883,36 EU	-883,36 EU	-883,36 EU		
2815540 Amortsmts Argenterie		15,24 EU	-15,24 EU	-15,24 EU		
utres immobilisations corporelles	1 020 303,02 EU	912 995,70 EU	107 307,32 EU	149 989,01 EU	-42 681,69 EU	-28,4
2183000 Matériel de bureau & Infor.	29 187,80 EU		29 187,80 EU	17 981,99 EU	11 205,81 EU	62,3
2184000 Mobilier 2818300 Amortsmts Mat. Bureau Inform	991 115,22 EU		991 115,22 EU	979 500,22 EU	11 615,00 EU	1,1
2818400 Amortsmts Mobilier		14 856,16 EU 898 139,54 EU	-14 856,16 EU	-11 116,32 EU	-3 739,84 EU	33,6
mobilisations financières		000 105,04 E.0	-898 139,54 EU	-836 376,88 EU	-61 762,66 EU	7,3
utrės immobilisations financières	125,11 EU	11	125,11 EU [125,11 EU	0,00 EU	
2751000 Dépôts versés PARLONIAM	125,11 EU		125,11 EU	125,11 EU	0,00 - 6	
TAL (II)	12 942 031,76 EU	8 727 196,12 EU	4 214 835,64 EU	4 658 247,88 EU	-443 412,24 EU	-9,52
TIF CIRCULANT						MM
ocks						
archandises	35/335,69/EU		35/335,69/EU (29'951,35 EU	5 384 34 EU [45/00
3710000 STOCK ALIMENTATION	The second of the second secon					17,98
3720000 STOCK CAVE	9 126,27 EU 12 707,82 EU		9 126,27 EU	4.000 45 571	9 126,27 EU	
3730000 STOCK PRODUIT SPA	13 501,60 EU		12 707,82 EU 13 501,60 EU	4 206,15 EU 18 925,55 EU	8 501,67 EU -5 423,95 EU	202,12 -28,66
3740000 STOCK PDJ	•					

SHIN

	Bilan Actif (2050)					
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2012	Net N-1 31/12/2011	Variat En valeur	ion En %
3750000 STOCK CUISINE 3760000 STOCK BAR				2 220,16 EU 2 784,32 EU	-2 220,16 EU -2 784,32 EU	-100,0 -100,0
Avances et acptes versés sur cdes	5 135,84 EU] 5 135,84 EU	1 500,00 EU	3 635,84 EU	242,3
4091000 Frs avances & acomptes/com	5 135,84 EU		J L	1 500,00 EU	3 635,84 EU	242,3
Préances	0 100,04 20		0 103,04 E0	1000,00 20		21410
Clients et comptes rattachés	19 602,90 EU	326,56 EU	19.276,34 EU	[144 797,75 EU]	-125 521,41 EU	-86,6
4110000 Clients	19 253,90 EU		19 253,90 EU	144 340,95 EU	-125 087,05 EU	-86,6
4111000 REMBOURSEMENT CLIENTS 4160000 Clients douteux ou litigieux	349,00 EU		349,00 EU	456,80 EU	-456,80 EU 349,00 EU	-100,0
4910000 Prov/dépr. comptes clients	0.10,000 22.0	326,56 EL	•		-326,56 EU	
Autres créances	07 617,07 EU	1 773,00 EU	105 844,07 EU	98 880,76 EU	6 963,31 EU	7,0
4250000 Personnel avances et acomptes	5 235,00 EU		5 235,00 EU	6 822,78 EU	-1 587,78 EU	-23,2
4440000 Etat impôts sur les bénéfices	6 655,18 EU		6 655,18 EU	6 538,44 EU	118,74 EU	1,8
4456200 T.V.A. sur immobilisations	2 276,54 EU		2 276,54 EU	68,36 EU	2 208,18 EU	3230,2
4456600 TVA déductible S/Bien et Sce	1 137,39 EU		1 137,39 EU	17 212,61 EU	-16 075,22 EU	-93,3
4456620 TVA déduc. Intracom. UE	79,93 EU		79,93 EU		79,93 EU	
4456700 Crédit de T.V.A. à reporter	21 122,00 EU		21 122,00 EU	10 223,00 EU	10 899,00 EU	106,6
4457100 TVA COLLECTEE AUTRES	3 883,68 EU		3 883,68 EU		3 883 68 EU	
4458100 TVA attente palement Frs Sce	15 068,63 EU		15 068,63 EU	19 083,17 EU	-4 014,54 EU	-21,0
4458600 T.C.A./fact. non parvenues	14 017,08 EU		14 017,08 EU	11 910,26 EU	2 106,82 EU	17,€
4470000 Autres imp. taxes vers. ass.				1 251,00 EU	-1 251,00 EU	-100,0
4473320 FORMATION: Dépenses / R				2 720,95 EU	-2 720,95 EU	-100,0
4570007 ASSOC. DIVIDENDES A PAY	2 240,88 EU		2 240,88 EU	2 240,88 EU	•	
4600001 BLANCHISSAGE CLIENTS	-42,17 EU		-42,17 EU		-42,17 EU	
4600002 DEBOURS SPLENDID	,- , .,		7.7,1.	-322,49 EU	322,49 EU	-100,0
4610001 PDJ RESTAURATION	5 429,50 EU		5 429,50 EU	5 429,50 EU	022,10 20	,,,,,
4610002 RESTAURANT RESTAURAT	15 006,50 EU		15 006,50 EU	15 006,50 EU		
4610003 BANQUET RESTAURATION	11 598,00 EU		11 598,00 EU	11 598,00 EU		
4610004 BAR RESTAURATION	-16 508,00 EU		-16 508,00 EU	-16 508,00 EU		
4610005 SDC RESTAURATION	-10 434,20 EU		-10 434,20 EU	-10 434,20 EU		
4613020 Caution	1 800,00 EU		1 800,00 EU	*10 404,20 60	1 800,00 EU	
4670000 Autres cotes débit. & crédit.	1 598,27 EU		1 598,27 EU		1 598,27 EU	
4672002 RESTAURANT = CLIENT	4 451,04 EU		-	4 451,04 EU	1 000,27 EU	
4672005 SFR	3 648,00 EU		4 451,04 EU	4 401,04 EO	3 648,00 EU	
4672006 SOPATEL			3 648,00 EU	7 600 47 511	1 524,49 EU	20,0
4672010 BOUJJOU LOYER	9 146,96 EU 477,93 EU		9 146,96 EU	7 622,47 EU	1 024,49 EU	20,0
4672051 START HAIR SAUVEGARDE	•		477,93 EU	477,93 EU	405 54 511	10.0
	2 735,31 EU		2 735,31 EU	3 140,82 EU	-405,51 EU	-12,9
4672071 RDC VILLA FLEUR DE NICE	2 055,00 EU		2 055,00 EU	850,00 EU	1 205,00 EU	141,7
4672073 1 BIS RUE GOUNOD / AKIM 4967000 Autres comptes débiteurs	4 938,62 EU	1 773,00 EU	4 938,62 EU -1 773,00 EU	1 272,74 EU -1 773,00 EU	3 665,88 EU	288,0
lvers - translate talenda per el company						
Disponibilités 5	56 247,39 EU		556 247,39 EU	95 050,81 EU	461 196,58 EU	485,2
5112000 Chèques à encaisser	14 844,20 EU		14 844,20 EU	9 060,50 EU	5 783,70 EU	63,8
5113000 Effets à l'encaissement	-11 018,69 EU		-11 018,69 EU	-6 622,60 EU	-4 396,09 EU	66,3
5113400 VIREMENT CARTE AMERIC	2 738,69 EU		2 738,69 EU	793,50 EU	1 945,19 EU	245,1
5113500 VIREMENT ELAVON EX-DC	2100,00 20		7 100'00 EO	198,56 EU	-198,56 EU	-100,0
5113600 VIREMENT CB	4 979,04 EU		4 979,04 EU	23 004,51 EU	-18 025,47 EU	-78,3
5121212 CCF296	56 359,24 EU		56 359,24 EU	16 833,16 EU	39 526,08 EU	234,8
5121300 BPCA	23 110,38 EU		23 110,38 EU	10 000 10 50	23 110,38 EU	204,0
5121500 B N P	176 951,29 EU		176 951,29 EU	38 037,83 EU	138 913,46 EU	365,2
5121600 SMC				30 037,03 E.O	-	000,2
5311000 CAISSE EN EUROS	274 966,17 EU 13 317,07 EU		274 966,17 EU 13 317,07 EU	13 745,35 EU	274 966,17 EU -428,28 EU	-3,1
OMPTES DE RÉGULARISATION				10 1 40,00 E0	120,20 E0	911
harges constatées d'avances	9 839,42 EU		29 839,42 EU	32 507,50 EU	-2 668(08 EU)	-8,2
4860000 Charges constatées d'avance	29 839,42 EU		29 839,42 EU	32 507,50 EU	-2 668,08 EU	-8,2
	,			JE 55.,00 E0		~14
OTAL (III)	3 778,31 EU	2 099,56 EU	751 678,75 EU	402 688,17 EU	348 990,58 EU	86,6

MIHZ

Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 7.10					
Bilan Pa	ssif (2051)				
	Net 31/12/2012	Net N-1 31/12/2011	Varia		
	31/12/2012	3111212011	En valeur	En %	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel	1 995 120,00 EU	1 995 120,00 EU	0,00 EU		
1013000 Cap. sous. appelé versé	1 995 120,00 EU				
Primes d'émission, de fusion, d'apport	244 256,72 EU	244 256,72 EU	0,00 EU		
1041000 Primes d'émission 1042000 Primes de fusion	174 930,00 EU 69 326,72 EU				
Réserve légale 1061100 Réserve légale proprem, dite	182 019,00 EU		0,00 EU		
Autres réserves	182 019,00 EU 640 627,56 EU		(000E)	l F	
1068000 AUTRES RESERVES	640 627,56 EU		0,00 EU	L	
Report à nouveau	33 181,35 EU		261 069,87 EU	-114,56	
1100000 Report à nouveau (SC)	425 701,39 EU	الارجية فيستسيا	425 701,39 EU		
1190000 Report à nouveau (SD)	-392 520,04 EU		-164 631,52 EU		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-82 084,28 EU	261 069,87 EU	-343 154,15 EU	-131,44	
TOTAL (I)	3 013 120,35 EU	3 095 204,63 EU	-82 084,28 EU	-2,65	
AUTRES FONDS PROPRES					
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques	450 000,00 EU	487 044,20 EU	-37 044,20 EU	-7,61	
1511000 Prov/litiges TOTAL (III)	450 000,00 EU 450 000,00 EU	487 044,20 EU 487 044,20 EU	-37 044,20 EU	renganasa kanakanggian sebagai Tenganasa kanakanggian sebagai	
DETTES	430 000,00 E0	467 U44,20 EU	-37 044,20 EU	-7,61	
Emprunts et dettes auprès établ, de crédits	1 42E 150 26 FU	(02 000 00 FM	(**************************************	
1641712 EMPRUNT BPCA 100.000	435 158,36 EU 27 385,38 EU	529 148,45 EU 48 096,35 EU	-93 990,09 EU	-17,76	
1641713 EMPRUNT OSEO 100.000 _	53 878,85 EU	67 795,79 EU	-20 710,97 EU -13 916,94 EU	-43,06 -20,53	
1641721 EMPRUNT BPCA 250.000 _ 1641730 EMPRUNT BNP 100.000_ 84 MOIS	20 161,48 EU	67 004,29 EU	-46 842,81 EU	-69,91	
1641740 Emprunt SMC 50.000 _ 60 MOIS	35 473,91 EU	63 756,21 EU 31 847,99 EU	-63 756,21 EU 3 625,92 EU	-100,00 11,39	
1641791 EMPRUNT HSBC 175.000_	6 379,32 EU	44 414,76 EU	-38 035,44 EU	-85,64	
1641792 EMPRUNT HSBC 75,000_ 1641793 EMPRUNT BNP 170,000 /84MOIS	5 654,28 EU 74 124,97 EU	22 018,51 EU 98 595,00 EU	-16 364,23 EU	-74,32	
1641794 EMPRUNT HSBC 100,000 /84MOIS	52 690,96 EU	66 659,51 EU	-24 470,03 EU -13 968,55 EU	-24,82 -20,96	
1641795 EMPRUNT BNP 140 000 / 84 MOIS	109 744,88 EU		109 744,88 EU		
1641796 EMPR BNP 100.000_ 84M REPRISE GND 5121300 BPCA	49 664,33 EU	3 351,40 EU	49 664,33 EU -3 351,40 EU	-100,00	
5121600 SMC		15 608,64 EU	-15 608,64 EU	-100,00	
Emprunts et delles financières divers	187 321,18 EU	184 377,52 EU	2 943,66 EU	1,60	
4551100 C/C SOPATEL	416,39 EU	2 095,83 EU	-1 679,44 EU	-80,13	
4551200 C/C M.H. TSCHANN 4551300 C/C TSCHANN JEAN MARIE	130 702,40 EU 50 000,00 EU	125 860,96 EU 50 000,00 EU	4 841,44 EU	3,85	
4558000 Assoc. c/c intérêts courus	6 202,39 EU	6 420,73 EU	-218,34 EU	-3,40	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 038,39 EU	203 775,38 EU	9 263,01 EU	4,55	
4010000 FOURNISSEURS 4081000 Frs factures non parvenues	160 992,91 EU	166 581,06 EU	-5 588,15 EU	-3,35	
Dettes fiscales et sociales	52 045,48 EU 637 354,37 EU	37 194,32 EU 522 531,19 EU	14 851,16 EU 144 823,18 EU	39,93 21,97	
4210000 REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	4 117,35 EU	6 904,41 EU	-2 787,06 EU	-40,37	
4220000 Comités d'entreprise 4270000 Saiste Sur Salaire	8 617,54 EU	7 663,01 EU	954,53 EU	12,46	
4282000 Dettes prov/congés payés	196,97 EU 161 033,11 EU	163 324,44 EU	196,97 EU -2 291,33 EU	-1,40	
4310000 Cotis. sécurité sociale	153 295,00 EU	109 915,00 EU	43 380,00 EU	39,47	
4373100 Cotis. cals. retr. non cadres 4373200 Cotis. cals. retr. cadres	52 632,85 EU 25 622,00 EU	57 048,12 EU	-4 415,27 EU	-7,74	
4373300 Cotisation Mutuelle	25 622,00 EU 8 485,81 EU	17 011,37 EU 7 605,06 EU	8 610,63 EU 880,75 EU	50,62 11,58	
4382000 CHARGES SOCIALES S/CP A PAYER	64 413,24 EU	65 329,77 EU	-916,53 EU	-1,40	
4386000 Org. soc. charges à payer 4452000 TVA collectee Intracom, UE	9 558,57 EU	7 974,74 EU	1 583,83 EU	19,86	
4455100 T.V.A. à décaisser	79,93 EU 18 208,00 EU		79,93 EU 18 208,00 EU		

SHIN

Bilan Passif (2051)							
	Net	Net N-1	Variati	on			
	31/12/2012	31/12/2011	En valeur	En %			
4457100 TVA COLLECTEE AUTRES		15 486.66 EU	-15 486,66 EU	-100,00			
4457107 TVA COLLECTEE A 7%	61,50 EU	,	61,50 EU	·			
4458200 TVA attente palement Frs Immo	•	223,20 EU	-223,20 EU	-100,00			
4458700 TVA/fact. à établir	3 338,20 EU	,	3 338,20 EU	,			
4473330 Participation Formation Continue	26 810 12 EU	27 086,98 EU	-276,86 EU	-1,02			
4473340 PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION	13 895,68 EU	11 115 67 EU	2 780,01 EU	25,01			
4473350 TAXE APPRENTISSAGE	13 022,06 EU	11 579,67 EU	1 442,39 EU	12,46			
4475003 C.E.T.	55 976 00 EU		54 277,00 EU	3194,64			
4476000 Taxe de Séjour	7 179 60 EU	6 231,99 EU	947,61 EU	15,21			
4486000 CHARGES A PAYER - ETAT ET AUTRES	4 891,86 EU		4 478,74 EU	1084,13			
4570000 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER (de 93)	293,62 EU	•	,	·			
4570001 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER 2000	489,36 EU	489,36 EU					
4570002 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER 2001	1 284,00 EU	•					
4570003 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER 2002	1 926,00 EU						
4570004 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER 2003	1 284,00 EU	1 284 00 EU					
4570005 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER 2004	321,00 EU	•					
4570006 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER 2005	321,00 EU	•					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 476,74 EU	20 267,60 EU	-4 790,86 EU [-23,64			
4041000 Fournisseurs achats d'immob.	15 476,74 EU	20 267,60 EU	-4 790,86 EU	-23,64			
Autres dettes	5 975,70 EU	10 098,99 EU	-4 123,29 EU	-40,83			
4111000 REMBOURSEMENT CLIENTS	1 463,93 EU		1 463,93 EU	Construction of the state of th			
4670003 CAUTION RDJ 1TER R. GND	1 360,00 EU	850,00 EU	510,00 EU	60,00			
4670005 Caution 1bis R. Gounod 2eme 3/4p	2 390,00 EU	2 390,00 EU	·	·			
4670006 NOTE DE FRAIS MHT	691,67 EU	6 788,89 EU	-6 097,22 EU	-89,81			
4672050 START'HAIR LOYERS H+D	70,10 EU	70,10 EU					
COMPTES DE RÉGULARISATION							
Produits constatés d'avance	9 069,30 EU	8 488,09 EU	581,21 EU	6,85			
4870000 Produits constatés d'avance	9 069,30 EU	8 488,09 EU	581,21 EU	6,85			
TOTAL (IV)	1 503 394,04 EU	errett efter eine en se serrette stimmte keine alle en et en en et en en er et en en er et en en er en en en e	24 706,82 EU	1,67			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	4 966 514,39 EU	5 060 936,05 EU	-94 421,66 EU	-1,87			
	4 300 314,53 EU	0 000 330,03 EU	-34471, VV -V	1,0/			

SHIN

		Sage 100 Etats	comptables et tisc	aux 1/ 7.10
Coi	npte de Résultat (2052)			
	Net	Net N-1	Varia	Hon
	31/12/2012	31/12/2011	En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	5 733 748,02 E	U 4 928 630,97 EU	805 117,05 EU	16,3
7061100 RECETTES APPARTEMENT	4 426 409,46 E	U 3 964 412,53 EU	461 996,93 EU	11,6
7061601 TELECOM	13 956,27 E			
7061701 GARAGE	73 960,84 E			
7061803 RECETTES SALLES CONFERENCE 7061903 LOC. MATERIEL HORS SERVICE	96 953,50 E	·		
7062000 SPA SOINS	444,97 E 159 111,49 E		the state of the s	-
7063100 RECETTES RESTAURANT	378 168,47 E		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-
7063103 RECETTES CUIS. BANQUET	36 772,69 E	U 60 397,97 EU	-23 625,28 EU	-39,1
7063104 RECETTES BAR	84 649,17 E			1192,3
7063402 RECETTES BAR 7063404 RECETTES MINIBAR HS	3 045,40 E 29 538,95 E			209,8 10,5
7063406 RECETTES BAR NIGHT	29 000,80 E 27,57 E		•	-64,7
7063600 RECETTES PDJ	426 834,66 E			24,7
7081000 Cession au Personnel		1 061,13 EU	-1 061,13 EU	-100,0
7088001 REFACTURATION RESTAURANT		2 767,33 EU		-100,0
7088002 REFACTURATION GOUNOD	3 874,58 E	U 15 979,29 EU	-12 104,71 EU	-75,7
Chiffres d'affaires nets	5 733 748,02 E	U - 4 928 630,97 EU	805 117,05 EU	16,3
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	42 472,66 E	J 39 256,18 EU	E	8,1
7817400 Repr/prov. dép. créances	40.470.00	17 033,21 EU		-100,0
7910000 Transferts charges d'exploit.	42 472,66 E			91,13
Autres produits	196 477,28 E	J 167 081,26 EU	29 396,02 EU	17,59
7510002 REDEVANCE SOPATEL	1 274,66 E	•		
7511000 REDEVANCE GOUNOD	109 879,71 E			5,37
7511200 REDEVANCE RESTAURANT 7520001 Fleur de Nice 1er = BOUJJOU	5 705 46 E	7 178,12 EU	-7 178,12 EU 13,44 EU	-100,00 0,2
7520001 Fleur de Nice 1er = BO03300 7520002 Fleur de Nice 2ème = AKIMOV	5 735,16 El 14 489,52 El	•	247,08 EU	1,73
7520003 Coiffeur Hommes = START'HAIR	4 924,08 E		·	.,,
7520004 Coiffeur Dames = START HAIR	7 384,08 E			
7520005 1 Ter Gounod = BORODINA	13 260,00 E		10 710,00 EU	420,00
7520006 Fleur de Nice RDC HOLIDAYS 7520008 Divers ORANGE	3 084,00 EI		1 084,00 EU 3 774,91 EU	54,26 38,68
7520000 Divers SFR	13 533,47 EI 22 912,60 EI	•	•	195,3
7580000 Pdts divers de gest, courante	211 012,00 11.	8,89 EU	·	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	5 972 697,96 E	J 5 134 968,41 EU	837 729,55 EU	16,3 1
CHARGES D'EXPLOITATION				<u> </u>
Achats de marchandises (y compris droits douane)	97 447 08 EU	62 613,32 EU	34 833,76 EU	55,63
6071010 ACHAT DE MARCHANDISE SPA	20 519,12 El	J 22 675,55 EU	-2 156,43 EU	-9,51
6071810 Achats Boissons Soft	394,51 Et		394,51 EU	
6071820 Achala Boissons Alcool	74 622,59 EU	•	43 447,37 EU	139,3) -81,49
6071830 Achats Bolssons Minibar 6087000 Transport sur Achats	1 894,86 EU 16,00 EU	-	-8 341,69 EU 16,00 EU	-01,4
6097000 RRR OBTENUS SUR ACHATS MARCHANDISES	10,00 1.0	-1 474,00 EU	1 474,00 EU	-100,00
Variation de stock (marchandises)	-5 384,34 EU		3 331,96 EU	-38,23
			-1 482,02 EU	41,07
6037100 VARIATION STOCK ALIMENTATION 6037200 VARIATION STOCK CAVE	-5 090,94 Et -5 717,35 Et	· ·	-1 402,02 EU -5 225,12 EU	1061,52
6037300 VARIATION STOCK SPA	5 423,95 EU	•	10 039,10 EU	-217,52
Achat mat, 1ère et autres appro:	292 798,75 EU	J 222 955,93 EU	69 842,82 EU	31,33
6011000 Matières	1 2 2 2 2 2	1 L 854,32 EU	-854,32 EU	-100,00
6011100 ACHATS ALIM ROOM SERVICE	44 950,74 EU	·	-854,32 EU -14 571,78 EU	-24,48
6011200 ACHATS ALIM RESTAURATION	248 120,36 EL	•	88 172,58 EU	55,13
6022100 Combustibles	7,65 EU	J 29,45 EU	-21,80 EU	-74,02
6022200 Produits d'entretien		176,97 EU	-176,97 EU	-100,00
6022500 Fournitures de bureau 6026000 Consigne	-280,00 EU	1 278,99 EU 1 145,90 EU	-1 278,99 EU -1 425,90 EU	-100,00 -124,40
				-124,4. 111,33
Autres achats et charges externes	1 669 904,88 EU	1 Landau and State and Sta	169/946,64 EU	
6061000 Fournitures non stockables	1 788,68 EL	· ·	-844,64 EU	-32,08
6061100 Fourniture Eau 6061200 Fourniture Electricité	61 577,63 EU 75 358,41 EU		1 311,45 EU -14 295,68 EU	2,18 -15,98
6061300 Fourniture Gaz	75 358,41 EC 61 049,69 EU		-27 743,99 EU	-10,80
6063000 Fourn. d'entr. petit équip.	133 211,60 EL		-6 501,62 EU	-4,65
added to this a distal potit equip.				

Com	pte de Résultat (2052)			
	Net	Net N-1	Varia	tion
	31/12/2012	31/12/2011	En valeur	En %
6063020 //Fourn. Entr. et Pelit Equip. SPA/		82,52 EU	-82,52 EU	-100,0
6064000 Fournitures administratives	24 963,17 EU		-2 928,29 EU	-10,5
6110000 Sous-traitance générale	11 757,13 EU		5 302,67 EU	82,1
6135000 Locations mobilières	117 333,81 EU	121 913,46 EU	-4 579,65 EU	-3,7
6135020 Location PC		1 473,88 EU	-1 473,88 EU	
6135030 Location Materiel SPA		810,00 EU	-810,00 EU	-100,0
6152000 Entr. répar/blens immobil.	-264,77 EU	19 243,81 EU	-19 508,58 EU	
6155000 Entr. répar, biens mobiliers	191 839,83 EU	114 401,54 EU	77 438,29 EU	
6155600 Błanchissage Extérieur	230 523,92 EU	203 004,89 EU	27 519,03 EU	-
6156000 Maintenance	79 854,43 EU	76 192,80 EU	3 661,63 EU	
6161000 Assurances multirisques	28 845,99 EU	23 297,93 EU	5 548,06 EU	
6181000 Documentation générale	1 331,83 EU	991,52 EU	340,31 EU	
6220400 COMMISSIONS CARTES AMEX	10 770,26 EU	8 403,39 EU	2 366,87 EU	_
6220500 COMMISSIONS ELAVON EX-DC	469,49 EU	431,14 EU	38,35 EU	
6220600 COMMISSIONS CARTES CB	25 731,51 EU	19 773,11 EU	5 958,40 EU	
6220700 COMMISSIONS JCB	35,06 EU	0,64 EU	34,42 EU	
6222000 Commissions courtages/ventes	287 450,35 EU	195 786,77 EU	91 663,58 EU	
6226000 Honoraires	74 865,73 EU	94 732,76 EU	-19 867,03 EU	
6227000 Frais d'actes & contentieux	940,32 EU		-202,58 EU	
6228000 Divers (Marketing Fees) et autres	20 723,98 EU	18 913,74 EU	1 810,24 EU	
6231000 Annonces & insertions	81 368,73 EU	49 452,48 EU	31 916,25 EU	
6231001 Edition & Goodies	20 609,10 EU	2 586,08 EU	18 023,02 EU	
6231002 Salons - stand	8 755,65 EU	6 929,14 EU	1 826,51 EU	
6231003 Internet & Marketing direct.	2 108,00 EU	9 669,10 EU	-7 561,10 EU	
6234000 Cadeaux à la clientèle	9 543,66 EU	9 731,20 EU	-187,54 EU	
6235000 Produits d'accueil	16 730,86 EU	21 610,14 EU	-4 879,28 EU	
6235002 Produits d'acceuil SPA	470 24 EH	9,08 EU	-9,08 EU 479,34 EU	
6236000 Catalogues & imprimés	479,34 EU	51,50 EU	-11,50 EU	
6238000 Divers (pourboires dons)	40,00 EU 248,33 EU	304,05 EU	-55,72 EU	
6241000 Transports/achats	22 298,44 EU	18 342,31 EU	3 956,13 EU	
6251000 Voyages & déplacements 6256000 Missions	22 298,44 EU	16,50 EU	-16,50 EU	
6257000 Réceptions		67,00 EU	-67,00 EU	
6261000 Affranchissements	7 294,19 EU	6 655,39 EU	638,80 EU	
6262000 Téléphone	28 956,67 EU	21 887,90 EU	7 068,77 EU	
6272000 Commis, frals/émission empr.	14 971,98 EU	14 190,67 EU	781,31 EU	
6281000 DIVERS (cotisations, adhésion)	9 408,11 EU	16 370 87 EU	-6 962,76 EU	
6282000 Décoration / Musique	4 783,37 EU	2 284,71 EU	2 498,66 EU	
6282500 Abonnements TV	2 150,40 EU	3 796,91 EU	-1 646,51 EU	
impôls, taxes et versements assimilés	388 365,94 EU	334 035,60 EU	54 330,34 EU	
		L		Provide discussive and service
6312000 Taxe d'apprentissage	12 664,39 EU	11 579,67 EU	1 084,72 EU	
6313000 Particip. employ. form. prof.	43 601,16 EU	31 501,48 EU	12 099,68 EU	38,
6320000 CHARGES FISCALES S/CP	4 478,74 EU	-3 144,69 EU	7 623,43 EU	
6333000 Partcip, employ, form, prof.	850,00 EU		850,00 EU	
6334000 Particip, employ, eff. const.	7 662,65 EU	6 231,52 EU	1 431,13 EU	
6351110 C.E.T.	156 307,00 EU	104 938,00 EU	51 369,00 EU	
6351200 Taxes foncières	126 960,00 EU	154 036,00 EU	-27 076,00 EU	
6351500 Autres Impots Directs	21 539,26 EU	16 606,56 EU	4 932,70 EU	
6371000 Contr. sociale de solidarité	9 552,83 EU	8 304,74 EU	1 248,09 EU	
6378000 Taxes diverses	4 749,91 EU	3 982,32 EU	767,59 EU	
Salaires et traitements	1 968 763,77 EU	1 775 295,86 EU	193 467,91 EU	10,
6411200 SALAIRES FIXES	1 813 963,17 EU	1 608 410,57 EU	205 552,60 EU	12,
	86 776,06 EU	71 642,21 EU	15 133,85 EU	21,
6411400 13eme MOIS 6412000 Congés payés	14 034,08 EU	20 343,03 EU	-6 308,95 EU	
6412100 CONGES PAYES PROVISIONNES	-2 291,33 EU	44 310,25 EU	-46 601,58 EU	
6414000 Indemnités avantages divers	-2 291,33 EU 47 894,04 EU	28 093,80 EU	19 800,24 EU	70
6414100 Indemnité rupture conventionnelle	8 387,75 EU	20 000,00 EU	8 387,75 EU	
6414200 Indemnité licenclement	6 301,10 EU	2 496,00 EU	-2 496,00 EU	-100
	Section 1			13,
Charges sociales	816 411,82 EU	716 206 08 EU	100 205,74 EU	IS
6451000 Cotisations URSSAF	577 812,59 EU	441 194,41 EU	136 618,18 EU	30
6452000 Mutuelle	23 220,58 EU	22 624,76 EU	595,82 EU	2
6453100 Cot. calss. retrait. ouvriers	145 485,02 EU	109 963,19 EU	35 521,83 EU	32
6453200 Cot. caiss, retrait, cadres	40 681,15 EU	42 319,53 EU	-1 638,38 EU	-3
6454000 Cotisations ASSEDIC	12 608,67 EU	73 125,79 EU	-60 517,12 EU	-82
6458000 CHARGES SOCIALES SUR CP	-916,53 EU	17 724,09 EU	-18 640,62 EU	-105
6472000 Vers. aux comité d'entrep.	14 617,54 EU	7 663,01 EU	6 954,53 EU	90
				35
6475000 Médecine du travail, pharmacle	5 126,53 EU	3 772,70 EU	1 353,83 EU	30,
·	5 126,53 EU -2 223,73 EU	3 772,70 EU -2 181,40 EU	-42,33 EU	1,

SHIN

Sur immobilisations - dot aux amort. 6811200 Dot/immob. corporelles Sur actif circulant : dot aux prov. 6817400 Dot/prov. dép. créances Autres charges 6511000 Redev. pour conces. brevets 6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante	Net 12/2012 567-710,58 EU 567-710,58 EU 326,56 EU 326,56 EU 172 325,27 EU 109 879,71 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 5 968 670,31 EU 4 027,65 EU 232,08 EU 232,08 EU	601 144,94 EU 122 608,80 EU 104 280,19 EU 18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	Variati En valeur 233 434,36 EU 326,56 EU 326,56 EU 49 716,47 EU 5 599,52 EU 34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU -951 597,53 EU	on En % -5,56 -5,56 40,55 5,37 55,31 -96,11 12,06 -102,11 -100,00 -100,00
Sur immobilisations - dot. aux amort. 6811200 Dot/immob. corporelles Sur actif circulant : dot aux prov. 6817400 Dot/prov. dép. créances Autres charges 6511000 Redev. pour conces, brevets 6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611609 INTERET EMPRUNT 280.000	12/2012 567 710,58 EU 567 710,58 EU 326,56 EU 326,56 EU 172 325,27 EU 109 879,71 EU 34 027,09 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 4 027,65 EU	31/12/2011 601 144,94 EU 601 144,94 EU 122 608,80 EU 104 280,19 EU 18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	En valeur 233 434,36 EU 326,56 EU 326,56 EU 49 716,47 EU 5 599,52 EU 34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	En % -5,56 -5,56 40,55 5,37 55,31 -96,11 12,06 -102,11
Súr immobilisations - dot. aux amort. 6811200 Dot/immob. corporelles Sur actif circulant : dot aux prov. 6817400 Dot/prov. dép. créances Autres charges 6511000 Redev. pour conces. brevets 6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611610 INTERET EMPRUNT 480000 6611610 INTERET EMPRUNT 480000 6611610 INTERET EMPRUNT 280.000	567 710,58 EU 567 710,58 EU 326,56 EU 326,56 EU 172 325,27 EU 109 879,71 EU 34 027,09 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 5 968 670,31 EU 4 027,65 EU	601 144,94 EU 601 144,94 EU 122 608,80 EU 104 280,19 EU 18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	En valeur 233 434,36 EU 326,56 EU 326,56 EU 49 716,47 EU 5 599,52 EU 34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	En % -5,56 -5,56 40,55 5,37 55,31 -96,11 12,06 -102,11
6811200 Dot/immob. corporelles Sur actif circulant: dot aux prov. 6817400 Dot/prov. dép. créances Autres charges 6511000 Redev. pour conces. brevets 6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimités 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimitées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 480000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _	567 710,58 EU 326,56 EU 326,56 EU 172 325,27 EU 109 879,71 EU 34 027,09 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 4 027,65 EU 232,08 EU	122 608;80 EU 104 280,19 EU 18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	-33 434,36 EU 326,56 EU 326,56 EU 49 716,47 EU 5 599,52 EU 34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	-5,56 40,56 5,37 55,31 -96,11 12,06 -102,11
Sur actif circulant: dot aux prov. 6817400 Dot/prov. dép. créances Autres charges 6511000 Redev. pour conces. brevets 6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances de sexercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers Produits financiers Produits intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000	326,56 EU 328,56 EU 172 325,27 EU 109 879,71 EU 34 027,09 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 5 968 670,31 EU 4 027,65 EU	122 608,80 EU 104 280,19 EU 18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1459,52 EU 1459,52 EU	326,56 EU 326,56 EU 326,56 EU 49 716,47 EU 5 599,52 EU 34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	40,53 5,3; 55,3; -96,1; 12,00 -102,1;
6817400 Dot/prov. dép. créances Autres charges 6511000 Redev. pour conces, brevets 6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers Produits financiers Produits intérêts et produits assimités 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières Intérêts et charges assimitées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 280,000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _	326,56 EU 172 325,27 EU 109 879,71 EU 34 027,09 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 5 968 670,31 EU 4 027,65 EU	122 608,80 EU 104 280,19 EU 18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	326,56 EU 49 716,47 EU 5 599,52 EU 34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	5,37 55,37 -96,17 12,00 -102,17
Autres charges 6511000 Redev. pour conces, brevets 6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières Intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000	326,56 EU 172 325,27 EU 109 879,71 EU 34 027,09 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 5 968 670,31 EU 4 027,65 EU	122 608,80 EU 104 280,19 EU 18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	326,56 EU 49 716,47 EU 5 599,52 EU 34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	5,33 55,33 -96,11 12,00 -102,11
Autres charges 6511000 Redev. pour conces. brevets 6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000	172 325,27 EU 109 879,71 EU 34 027,09 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 5 968 670,31 EU 4 027,65 EU	122 608,80 EU 104 280,19 EU 18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	49 716,47 EU 5 599,52 EU 34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	5,33 55,33 -96,11 12,00 -102,11
6511000 Redev. pour conces. brevets 6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000	109 879,71 EU 34 027,09 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 5 968 670,31 EU 4 027,65 EU	104 280,19 EU 18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	5 599,52 EU 34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU	5,33 55,33 -96,11 12,00 -102,11
6541000 Créances de l'exercice 6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500.000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611610 INTERET EMPRUNT 280.000	34 027,09 EU 28 417,23 EU 1,24 EU 5 968 670,31 EU 4 027,65 EU 232,08 EU	18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	34 027,09 EU 10 120,53 EU -30,67 EU 642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU	55,3 -96,1' 12,00 -102,1' =100,00
6544000 Créances des exercices antér. 6580000 Charges div. gestion courante Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres interêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000	28 417,23 EU 1,24 EU 5 968 670,31 EU 4 027,65 EU 232,08 EU	18 296,70 EU 31,91 EU 5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	10 120,53 EU -30,67 EU 642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	-96,1 12,0 -102,1 -100,0 -100,0
Total des charges d'exploitation (II) 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres interêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000	5 968 670,31 EU 4 027,65 EU 232,08 EU	5 326 102,47 EU -191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	642 567,84 EU 195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	12,0 -102,1 =100,00 -100,00
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Opérations en commun Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000_ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _	4 027,65 EU 232,08 EU	-191 134,06 EU 1 459,52 EU 1 459,52 EU	195 161,71 EU -1 459,52 EU -1 459,52 EU	-102,1 -100,00 -100,00
Opérations en commun Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières Intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000	232;08 EU	1°459,52 EU 1 459,52 EU	÷1 459,52 EU [-1 459,52 EU	-100,00 -100,00
Produits financiers Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _		1 459,52 EU	-1 459,52 EU	-100,00
Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Äutres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _		1 459,52 EU	-1 459,52 EU	-100,00
Produits financiers de participations 7610000 Produit Participation Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _		1 459,52 EU	-1 459,52 EU	-100,0
7610000 Produit Participation Autres: interêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _		1 459,52 EU	-1 459,52 EU	-100,0
Autres intérêts et produits assimilés 7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières [ntérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·
7680000 Autres produits financiers Total des produits financiers (V) Charges financières [ntérets et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _		064-000 C4 E111	-951 597,53 EU l	-99,98
Total des produits financiers (V) Charges financières Intérêts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _	232,08 EU	951 829,61 EU	60/00/2014/03/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/	and the second of the second s
Charges financières Intéréts et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _		951 829,61 EU	-951 597,53 EU	-99,98
intéréls et charges assimilées 6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _	232,08 EU	953 289,13 EU	-953 057,05 EU	-99,98
6611608 INTERET SUR EMPRUNT HSBC 500,000 _ 6611609 INTERET EMPRUNT 490000 _ 6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _				
6611609 INTERET EMPRUNT 490000_ 6611610 INTERET EMPRUNT 280.000 _	44 321,96 EU	65 600,96 EU	-21 279,00 EU	-32,44
6611610 INTERET EMPRUNT 280,000 _		19,49 EU	-19,49 EU	-100,00
-		2 593,88 EU	-2 593,88 EU	-100,00
		125,06 EU 53,44 EU	-125,06 EU	-100,00 -100,00
6611612 INTERET EMPRUNT BPCA 250 000	2 102,79 EU	4 204,81 EU	-53,44 EU -2 102,02 EU	-49,9
6611613 INTERET EMPRUNT HSBC 175.000	1 258,32 EU	2 983,21 EU	-1 724,89 EU	-57,8
6611614 INTERET EMPRUNT HSBC 75,000_	789,41 EU	1 649,30 EU	-859,89 EU	-52,1
6611615 EMPRUNT BNP 170.000 84 MOIS	4 487,89 EU	5 708,99 EU	-1 221,10 EU	-21,39
6611616 INTERET EMPRUNT HSCB 100.000 6611617 INTERET EMPRUNT BPCA 100.000	2 683,73 EU 1 934,47 EU	3 290,62 EU 2 942,52 EU	-606,89 EU -1 008,05 EU	-18,44 -34,26
6611618 INTERET EMPRUNT OSEO 100,000_	2 735,34 EU	3 339,99 EU	-604,65 EU	-18,10
6611619 INTERET EMPRUNT BNP 140 000 _	663,78 EU		663,78 EU	
6611620 INT EMPR 100.000_ 84M REPRISE GND	1 724,37 EU		1 724,37 EU	
6611630 INTERET EMPRUNT 100.000_ 84MOIS	537,05 EU	3 624,42 EU	-3 087,37 EU	-85,18
6611640 Interêt Emprunt SMC 50000 60 MOIS 6615000 Intérêts des comptes courants	1 297,51 EU 6 202,39 EU	892,29 EU 6 420,73 EU	405,22 EU -218,34 EU	45,41 -3,40
6616000 Intér.banc. &/opér.de financ.	17 904,91 EU	27 752,21 EU	-9 847,30 EU	-35,48
Total des charges financières (VI)	44 321,96 EU	65 600,96 EU	-21 279,00 EU	-32,44
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-931 778,05 EU	-104,97
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	-44 089,88 EU	887 688,17 EU		

SHIN

				ux 1/ /, 10
Comp	te de Résultat (2053)			
	Net	Net N-1	Variatio	n
	31/12/2012	31/12/2011	En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except, sur opérations de gestion.	6 470,56 EU] 1 707,06 EU	4 763,50 EU	279;0
7718000 Autres pdts except/op. gest.	6 470,56 EU	J 1707,06 EU	4 763,50 EU	279,0
Produits except, sur opérations en capital	26 537,76 EU	16 715,12 EU	9 822,64 EU	58,7
7788000 Produits except. divers	28 537,76 El		11 826,43 EU	80,3
7788001 COMMISSIONS ELSIE		2 003,79 EU	-2 003,79 EU	-100,0
Reprises sur provisions et transfert de charges	37 044,20 EU	J (37 044,20 EU	
7875000 Repr/prov. risque &chges exc.	37 044,20 El	J	37 044,20 EU	terresidan el la
Total des produits exceptionnels (VII)	70 052,52 EU	J 18 422,18 EU	51 630,34 EU	280,2
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except, sur opérations de gestion	44 726,44 EU	J (1 626,59 EU	43 099,85 EU	2649,7
6712000 Pénalités amendes fisc. pén.	85,00 El	·	-365,14 EU	-81,1
6718000 Autres charg, exceptionnelles 6720000 CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	44 641,44 El) 1 026,45 EU 150,00 EU	43 614,99 EU -150,00 EU	4249,1 -100,0
Charges except, sur opérations en capital	75 148,13 EU		61 356,50 EU	444,8
6752000 VNC Immobilis.corporelles		1 8 191,63 EU	-8 191,63 EU	-100.0
6788000 CHARGES EXCEPT.DIVERSES	75 148,13 El	•	69 548,13 EU	1241,9
Dotations except, aux amort, et prov.		437 044,20 EU	-437 044,20 EU	-100,0
6875000 Dot/prov. risque & chges exc.		437 044,20 EU	-437 044,20 EU	-100,0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	119 874,57 EL	J 452 462,42 EU	-332 587,85 EU	-73,5
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-49 822,05 EU	J -434 040,24 EU	384 218,19 EU	-88,5
mpôts sur les bénéfices * (X)	-7 800,00 EU	1 444,00 EU	49 244,00 EU	. 640,1
6990000 produits-credit impots	-7 800,00 El	J 1 444,00 EU	-9 244,00 EU	-640,1
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	6 042 982,56 EU	J 6 106 679,72 EU	-63 697,16 EU	-1,0
IOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 125 066,84 EL	J 5 845 609,85 EU	279 456,99 EU	4,7

Annexe

Règles & Méthodes Comptables

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

L'exercice clôturé au 31/12/2012 présente un montant du bilan de 4 966 514 € et dégage un résultat déficitaire de 82 084 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES:

Les immobilisations sont évaluées à leurs coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutations, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces élèments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Nous utilisons les méthodes de calcul linéaires et dégressif pour les amortissements de nos immobilisations. Selon le bien à immobiliser la durée de l'armotissement sera de 1 à 15 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

STOCKS:

Les stocks sont évalués suivant la méthode <<pre>remier entré-premier sorti>>.
Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

CREANCES:

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ENGAGEMENTS:

Indemnités de fin de carrière

le code du travail ou la convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière.

- Le montant des droits acquis par les salariés s'élève à : 65 319.96 €
- Les engagements contractés au profit des dirigeants : néant

Droit individuel à la formation

A la clôture de l'exercice, les droits acquis par les salariés s'élèvent à : 3 959 heures.

EFFECTIFS:

L'effectif moyen salarié de l'exercice 2012 est de : 69 salariés.

L'effectif non salarié mis à la disposition de l'entreprise est de : 44 stagiaires.

Elements particuliers

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

A/ Fonds commercial:

Le fond commercial s'éleve à la somme de 427 093 €.

A ce jour, aucune dépréciation n'a été constatée.

B/ Compléments d'informations relatifs au compte de résultat :

Chiffre d'affaires:

En 2012, la société a réalisé un chiffre d'affaire de 5 733 748 €, qui se décompose de la manière suivante :

* Prestations hébergement

4 611 725 €

* Prestations spa

159 111 €

* Prestations restaurant

959 037 €

* Refacturation diverses

3 875 €

C/ Impôt société:

- Déficit fiscal

- Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage : 7 800 €

D/ Informations obligatoires :

Montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'année 2012 :

14 500 €

Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux :

Néant

Montant de la rémunération brut fiscale globale allouée au titre de l'exercice aux membres du conseil d'administration : 140 293 €

Stock et en-cours

SHIN

Détail des stocks est le suivant :

	31/12/2012	31/12/2011
Marchandises		
Alimentation	9 126	
Cave	12 708	4 206
Produits spa	13 502	18 926
Petit déjeuner	-	1815
Cuisine	-	2 220
Bar	-	2 784
Matières premières	-	_
En cours	-	_
Produits finis	-	_
Stocks en valeur brute	35 336	29 951
Provisions		
Alimentaire	-5091	- 3 609
Cave	-5717	- 492
SPA	5 424	-4 615
Stocks en valeur nette	29 952	21 235

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	460 338		3 418
Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles:	460 338		3 418
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	222 010		
Constructions sur sol propre	2 724 466		
Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers	7 705 988 707 324		22 966 93 099
Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours	997 482		22 821
Avances et acomptes TOTAL immobilisations corporelles:	12 357 270	•	138 886
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations évaluées par mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	125		
TOTAL immobilisations financières :	125		

	TOTAL GÉNÉRAL	12 817 733		142 303
RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles:			463 756 463 756	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Install. techn., matériel et out. industriels Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes		18 005	222 010 2 724 466 7 710 949 800 422 1 020 303	
TOTAL immobilisations corporelles: IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immo. financières TOTAL immobilisations financières:		18 005	12 478 151 125 125	
TOTAL GÉNÉRAL		18 005	12 942 032	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles:	22 244 22 244	8 187 8 187	5 135 5 135	25 296 25 296
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur soi propre Constructions sur sol d'autrui	1 930 445	131 066	58 785	2 002 726
Constructions sur soi d'autitui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers	4 872 212 487 092		552 509 83 699	5 245 974 540 204
Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers	847 493	167 700	102 198	912 990
TOTAL immobilisations corporelles:	8 137 242	1 361 849	797 190	8 701 90

TOTAL GÉNÉRAL	8 159 486 1 370 036	802 325 8 727 196

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	25 296			
TOTAL immobilisations incorporelles:	25 296			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 003 620			
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	5 245 477			
Installations techniques et outillage industriel	540 214			
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	913 012			
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles:	8 702 324	•		
Frais d'acquisition de titres de participations				

TOTAL GÉNÉRAL	8 727 620
---------------	-----------

Provisions Inscrites au Bilan

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
	The Agency of the Control of the Con			
Provisions pour litiges	487 044		37 044	450 00
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		,		
Provisions pour charges sociales et				
fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	487 044		37 044	450 00
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients		327		3:
Autres provisions pour dépréciation	1 773			1 7
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 773	327		2.10
				THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	125		125
TOTAL de l'actif immobilisé :	125		125
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	349	349	
Autres créances clients	19 254	19 254	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	5 235	5 235	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	6 655	6 655	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	57 585	57 585	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	2 241	2 241	
Débiteurs divers	35 901	35 901	
TOTAL de l'actif circulant :	127 220	127 220	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	29 839	29 839	

TOTAL GÉNÉRAL		157 185	157 059	12
ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires		Ī		
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	435 158	148 724	286 358	7
Emprunts et dettes financières divers	(2 241)	(2 241)		
Fournisseurs et comptes rattachés	213 038	213 038		
Personnel et comptes rattachés	173 965	173 965		
Sécurité sociale et autres organismes	314 007	314 007		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	21 688	21 688		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	121 775	121 775		
Dettes sur immo. et comptes ratachés	15 477	15 477		
Groupe et associés	195 481	195 481		
Autres dettes	5 976	5 976		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 069	9 069		

-0-110494-11	
TOTAL GENERAL 1 503	394 1 216 960 286 358 76

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	52 045 239 897

TOTAL

291 942

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	:
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	

TOTAL

Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

Montant	Taux d'amortissem.
	Montant

TOTAL

Charges et Produits Constatés d'Avance

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	29 839	9 069
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles Période du 01/01/12 au 31/12/12

SA SHIN

DOMMAGE ET INTERET

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
OPERATION GESTION	6 471	7718000
NO SHOW	26 538	7788000
REPRISE PROV. LITIGE SALARIE	37 044	7875000

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
PENALITE DE RETARD	85	6712000
OPERATION DE GESTION	1 951	6718000
VESRT. EXCEP. FOND IFC	39 832	6718000
VOL DE CAISSE	1 821	6718000
FRAIS D'HUISSIER	1 041	6718000

TOTAL

70 053

75 144 6788000

TOTAL 119 874

Détail des Transferts de Charges

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

NATURE	Monta	nt
Transfert de charges d'exploitation	42	2 47
	•	

TOTAL 42 473

Composition du Capital Social

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	58680	34
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	58680	34
4 - Actions on parts sociales composerit to capital coolai on in a exercise		

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					
REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					
REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans			- 10		
TÔTAL					
Mont. pris en charge dans l'exercice					
Rappel : Redevance de crédit bail		<u> </u>			

Engagements Financiers

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

ENGAGEMENTS DONNÉS		Montant
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		65 320
Autres engagements donnés :	,	894 000
Nantissement fond de commerce	544 000	
Hypothéque	250 000	
Délégation assurance	100 000	

	050 220
보고 보고 있다. 그는 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은	303 320
事。1.1. 1 · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
表现的 "一个一个一个人,我们就是不是一个人,我们就是我们的一个人,我们就是我们的人,我们也不是一个人,我们也不是一个人的人,我们就会不是一个人,我们就是这个	

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	140 000
Autres engagements reçus :	

	Iī		
	00		
	0		
	14		
в	ł	ł	и
	TAL	4	
	ГО	٠-	

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	435 158
Emprunts et dettes financières divers	

TOTAL

435 158

Etats de gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

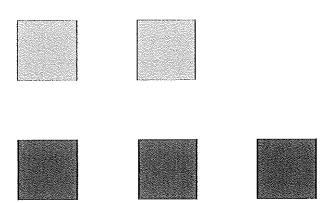
SA SHIN

Période du 01/01/12 au 31/12/12

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2012	%	Net (N-1) 31/12/2011	%
Ventes de marchandises -Coût d'achat des marchandises	92 063	1,61	53 897	1,09
MARGE COMMERCIALE	(92.063)	-1,61	(53 897)	-1,09
			1 000 004	
Production vendue + Production stockée - Déstockage de production	5 733 748	100	4 928 631	100
+ Production immobilisée PRODUCTION DE L'EXERCICE	5 733 748	100	4 928 631	100
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 733 748	100	4 928 631	100
- Consommation en provenance des tiers	1 962 704	34,23	1 722 914	34,96
VALEUR AJOUTÉE	3 678 982	64,16	3 151 820	63,95
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts et taxes - Charges de personnel	388 366 2 785 176	6,77 48,58	334 036 2 491 502	6,78 50,55
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	505 440	8,82	326 282	6,62
	40,470	0.74	39 256	0,8
+ Reprises et transferts de charges + Autres produits	42 473 196 477	0,74 3,43	167 081	3,39
- Dotations aux amortissements et provisions	568 037	9,91	601 145	12,2
- Autres charges	172 325	3,01	122 609	2,49
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 028	0,07	(191 134)	-3,88
+ Quote part opérations en commun	000		052 220	19,34
+ Produits financiers - Quote part opérations en commun	232	0	953 289	
- Charges financières	44 322	0,77	65 601	1,33
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(40.062)	-0,7	696,554	14,13
Produits exceptionnels	70 053	4 22	18 422	0,37
- Charges exceptionnelles	119 875	1,22 2,09	452 462	9,18
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(49 822)	-0,87	(434 040)	-8;81
				1
- Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices	(7 800)	-0,14	1 444	0,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(82 084)	-1,43	261 070	5,3

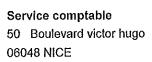
Produits de cession d'éléments d'actif - Valeur comptable éléments cédés			8 192	0,17
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS			(8 192)	-0,17

SA SHIN
50 Boulevard Victor Hugo
06048 NICE CEDEX 1
0493164100



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2012



Téléphone: 0493164165









Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 1 2 SA SHIN Désignation de l'entreprise : Durée de l'exercice précédent * \[\frac{1}{2} \] 50 Boulevard Victor Hugo 06048 NICE CEDEX 1 Adresse de l'entreprise Néant 5 6 4 7 Numéro SIRET* 7 5 Exercice N clos le, 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 Amortissements, provisions Brut AA Capital souscrit non appelé **(I)** AC ÁΒ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement * CX CC Frais de développement * 002 11 367 11 ΑF 36 663 25 296 AG Concessions, brevets et droits similaires 093 427 427 093 AΗ 427 093 ΑĪ Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles ΑJ ΑK Avances et acomptes sur immobilisa-ΑĪ AM. tions incorporelles 010 222 222 010 222 010 AC Terrains 797 3 627 IMMOBILISATIONS CORPOREL 7 248 700 3 186 715 10 435 415 Constructions ΑF EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT 232 Installations techniques, matériel 260 218 220 540 204 800 422 AR et outillage industriels 149 989 107 307 912 996 1 020 303 Autres immobilisations corporelles AΊ ΑU Immobilisations en cours Avances et acomptes ΑX Participations évaluées selon CTCS la méthode de mise en équivalence CU Autres participations Créances rattachées à des participations BB BC Autres titres immobilisés BD BE Prêts BF BG 125 125 Autres immobilisations financières * 125 ы BF 4 658 248 4 214 836 8 727 196 TOTAL (II) ВJ 12 942 032 BK BM Matières premières, approvisionnements ВО En cours de production de biens BN BQ En cours de production de services BP BS BR Produits intermédiaires et finis 29 951 35 336 BU 35 336 ACTIF CIRCULANI Marchandises вт 1 500 5 136 ΒV 5 136 RW Avances et acomptes versés sur commandes 798 144 276 603 327 19 19 BY Clients et comptes rattachés (3)* BX CRÉANCES 98 881 105 844 1 773 107 CA 617 Autres créances (3) **B**2 CC Capital souscrit et appelé, non versé CB Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: CE 95 051 556 247 ם 556 247 CG Disponibilités CF 508 32 29 839 839 CI 29 Charges constatées d'avance (3) * Sage France – http://www.sage.fr 402 688 751 679 753 778 CK 2 100 TOTAL (III) CJ Comptes régularisation Frais d'émission d'emprunt à étaler CW (V) Primes de remboursement des obligations Écarts de conversion actif * (VI) CN 5 060 936 4 966 514 8 729 296 TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) 13 695 810 ΙA (3) Part à plus d'un an : CR (2) Part à moins d'un an des immobifisations financières nettes : CP Renvois: (1) Dont droit au bail: Créances : Clause de réserve Immobilisations:

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

(4)

Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

1 181 052

18 960

1 216 960

BILAN - PASSIF avant répartition 2 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts) Néant SA SHIN Désignation de l'entreprise Exercice N-1 Exercice N 1 995 120 1 995 120 1 995 120 ĐΑ Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 257 244 257 DB 244 Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... EK DC Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence 182 019 DD 182 019 Réserve légale (3) CAPITAUX PROPRES DE Réserves statutaires ou contractuelles Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours DF Βl Réserves réglementées (3) * Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 640 628 DG 640 628 ΕJ Autres réserves (227 889)DΗ 33 181 Report à nouveau 261 070 (82 084)DΙ RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) DJ Subventions d'investissement DK Provisions réglementées * 3 095 205 3 013 120 TOTAL (I) DL DM Produit des émissions de titres participatifs Autres fonds propres DΝ Avances conditionnées TOTAL (11) DO 487 044 DP 450 000 Provisions pour risques et charges Provisions pour risques Provisions pour charges 487 044 450 000 TOTAL DR DS Emprunts obligataires convertibles DT Autres emprunts obligataires 529 148 435 158 DU Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) 184 378 187 321 Dν Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ΕI Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 775 213 038 203 ĐΧ Dettes fournisseurs et comptes rattachés 522 531 637 354 DY Dettes fiscales et sociales 268 20 15 477 DΖ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 10 099 5 976 EA Autres dettes 8 488 EB 9 069 Produits constatés d'avance (4) 1 478 687 1 503 394 EC TOTAL (IV) (V) ED Ecarts de conversion passif * 5 060 936 4 966 514 EE TOTAL GÉNÉRAL (i à V) 1B Écart de réévaluation incorporé au capital (1) lC Réserve spéciale de réévaluation (1959) ΙD Dont (2) Écart de réévaluation libre ΙE Réserve de réévaluation (1976) EF Dont réserve spéciale des plus-values à long terme * (3)

EG

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(3)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

		des impôts). ntreprise: SA SHIN						A STATE OF THE STA		Véant
Designa	non de re	ntreprise: 5A 511.18	1							
				France	livr	Exercice N Exportations et alsons intracommunautaires		Total	Exerc	ice (N-1)
	Ventes d	le marchandises *	FA		FB		FC			
	7 727102 1	(biens *	FD		FE		FF			
	Producti	on vendue { services*	FG	5 733 748	FH		FI	5 733 748	4	928 63
NO II	Chiffre	d'affaires nets*	FJ	5 733 748	FK		FL	5 733 748	4	928 63
PRODUITS D' EXPLOITATION		on stockée*			L		FM			
) EXE		on immobilisée*					FN			
CELLE		ions d'exploitation			var		FO			
PROD		sur amortissements et pr	rovisio	ns transferts de charges	* (9)		FP	42 473		39 25
		roduits (1) (11)		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	(-)		FQ	196 477		167 08
	zianes p	roduna (1) (11)		Total des prod	uits	l'exploitation (2) (I)	FR	5 972 698	9	134 96
	A .1	le marchandises (y comp	rie dro				FS	97 447		62 61
		n de stock (marchandises		ns de dominoj	,		FT	(5 384)		(8 716
		ie matières premières et a		annrovicionnements (v.	omni	is droits de douane)*	FU	292 799		222 95
		n de stock (matières pren				is droits do domino,	FV			
_		ichats et charges externes		1.17			FW	1 669 905	1	499 95
NOLLY		taxes et versements assin				,	FX	388 366		334 03
LOII/		et traitements*					FY	1 968 764		775 29
D,E)		sociales (10)	 ~				FZ	816 412		716 20
CHARGES D'EXPLOITATION	-	l l l l l l l l l l l l l l l l l l l	(-	dotations aux amortisses	nents	*	GA	567 711		601 14
CHA	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	₹ —	dotations aux provisions			GB			
	TATI	Sur actif circulant : dota				***	GC	327		
	o EXT	Pour risques et charges			,		GD			
		harges (12)		•			GE	172 325		122 60
				Total des char	ges d	'exploitation (4) (II)	GF	5 968 670	ļ	5 326 10
1 - RI	ÉSULTAT	D'EXPLOITATION (I - II)					GG	4 028		(191 134
unu:	Bénéfic	e attribué ou perte transfe	érée*	1000 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		(111)	GH			
opérations en commun		pportée ou bénéfice trans				(IV)	GI			
	Produits	s financiers de participati	ions (5)			GJ			1 46
S		s des autres valeurs mobi			nobil	sé (5)	GK			
NCIER	Autres i	ntérêts et produits assim	ilés (5)		-		GL	232		951 83
PRODUITS FINANCIERS	Reprise	s sur provisions et transfe	erts de	charges			GM			
STITIO	Différer	nces positives de change		***			GN		=	
PROI	Produit	s nets sur cessions de val	eurs m	obilières de placement			GO			
					es pr	oduits financiers (V)	GP	232		953 28
SS	Dotatio	ns financières aux amort	isseme	nts et provisions*	"		GQ	!		
CHARGES FINANCIERES	Intérêts	et charges assimilées (6)	+				GR	44 322		65 60
FINAL	Différer	nces négatives de change					GS		<u> </u>	
(GES)	<u> </u>	s nettes sur cessions de v		mobilières de placemen	į		GT			
CHAL					*****	rges financières (VI)	GU	44 322		65 60
2 - R	ÉSULTAT	FINANCIER (V - VI)					G۷	(44 090)		887 6
		COURANT AVANT IMP	3TO "	UAMILIVAY VII	*************	<u> </u>	GW	(40 062)		696 5.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

	de général des impôts)	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		Néant *
Désigna	tion de l'entreprise SA SHIN	<u> </u>		Exercice N-1
		-	Exercice N	1 707
SIS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA -	6 471	16 715
STITS IONN)	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	26 538	16 /13
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	37 044	10, 400
ä	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	70 053	18 422
ES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	44 726	1 627
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	75 148	13 792
PITO	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		437 044
EXCE	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	119 875	452 462
4 - RÉ	SULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	н	(49 822)	(434 040)
Particip	ation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	нл		
Impôts	sur les bénéfices * (X)	НК	(7 800)	1 444
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 042 983	6 106 680
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	6 125 067	5 845 610
5 - BÉ	NÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HIN	(82 084)	261 070
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	НО		
	(produits de locations immobilières	HY		
(2)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	ıG		
	(- Crédit - bail mobilier *	HP		
(3)	Oont - Crédit - bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	ı _H		150
l	Dont produits concernant les entreprises liées	- !J		
(5)		1K		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	HX		<u> </u>
(6bis		Ai	42 473	22 223
(9)	Dont transferts de charges	A2		
(10)		- A3	111 154	112 733
(11)		- A4	109 880	104 280
Sio (12	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- ^~		
(13)		et le	Exerc	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) joindre en annexe):	-	Charges exceptionnelles 85	Produits exceptionnels
	PENALITE RETARD			6 471
_	OPERATION GESTION		1 951	26 538
	NO SHOW			37 044
	REPRISE PROV. LITIGE SALARIE		20.000	31 044
	VERST EXCEP. FOND IFC		39 832 Exerc	ice N
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise SA SHIN

	Exercic	e N
Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
OL DE CAISSE	1 821	
RAIS HUISSIER	1 041	
DOMMAGE ET INTERET	75 144	
		<u> </u>

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Sage France – http://www.sage.fr

INCORP.		i'entreprise:	SA SHIN_								Néant
INCORP.	I	<u> </u>					Valeur brute des	Co-st	Augmer		s quisitions, créations, apports
INCO.	DRE A		IMMOBIL	LISATI	ONS		immobilisations au début de l'exercice	au co	urs de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	AC E	t virements de poste à poste
,	Frais d'étab	lissement et de	développement		TOTAL I	cz	1	D8		D9	
,	Autres post	tes d'immobilis	sations incorporelle:	s	TOTAL II	KD	460 338	KE		KF	3 418
۱ ۲	Terrains					KG	222 010	КН		кі	
. 1		ol propre	Dont Composants	L9		וא	2 724 466	KK		KL	
	Surso		Dont Composants			км		KN		ко	
	Instal	lations général	es, agencements*	Dont Composan	, M2	KP	7 705 988	КQ		KR	22 966
l . l	Installation	s techniques, r	3 COMBINETIONS	Dont Composan		KS	707 324	КТ		KU	93 099
		industriels	iles, agencements,	Lecupora		ΚV		ĸw		кх	
ORE.	ā l	ériel de transpo			,	KY	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ΚZ		LA	
SS .	Mate	ériel de bureau				LB	997 482	LC		LD	22 821
	Emb	obilier informa allages récupé	rables et			LE		LF		LG	
I ⊦	1 4170	rs * ations corporell	les en cours	I		LH		LI		IJ	
l	Avances et					LK		LL		LM	
		· ucompres			TOTAL III	LN	12 357 270	LO		LP	138 886
	Participatio	one Austriáse n	ar mise en équivaler	nce	dio.	8G	<u></u>	8M	ì	8T	
i	Autres part		m miso en equivalen			8U		1 _{8V}		8W	
留日		es immobilisés				l _{iP}		lR		18	
Ž			ations financières			IT	125	10		ıν	
臣	Prets et au	ires munooms	ations inimicieres		TOTAL IV	-	125			LS	
Ш			L GÉNÉRAL (LQ ØG				ØJ	142 303
<u> </u>	****	TOTA	L GENERAL (1 + 11 +		inution			Valeur brute des		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence
CA	DRE B	IMMOI	BILISATIONS	-	par virement de poste	T	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant		immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi-
L.,				-	à poste	 	Cone mise en équivalence	_	3		lisations en fin d'exercice
ej.	Frais d'étal et de dével		TOTAL I	IN		СØ		DØ		D7	
INCORP	Autres pos incorporell	stes d'immobili	isations TOTAL 11	10		LV		LW	463 756	IX	
	Terrains	.03		IΡ		LX		LY	222 010	LZ	
		Surso	ol propre	IQ		МА		МВ	2 724 466	мс	
	Constructi	<u> </u>	ol d'autruí	IR		MD		 ME		MF	
	Constructi	Inst. g	ales, agencis et am. de			MG	18 005	MH	7 710 949	MI	
	Installation	ns techniques,	uctions matériel et outil-	п		МЈ		МК		ML	
CORPORELLES	lage indus	triels Inst. g.	ales, agencts, amé-	IU		MM		MN		мо	
ORE	Autre	s	ents divers el de transport	IV	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	MP		$ _{MQ}$		MR	
8	immobilis	ations Matéri	el de bureau et	IW		MS		MT	1 200 202	MU	
8	corpore	iles Emball	atique, mobilier lages récupérables et	IX		MV		MW		МХ	
ខ	Immobilie	divers*	*	MY		MZ		NA		NB	
8				NC NC		ND		NE		NF	
SS		et acomptes	TOTAL II	+		NG	18 00!	-		NI	
တ	Availces			- 		ØU		М7		ØW	7
8	Participati	ions évaluées r	ы			_ 00		-		٦	
	Participati mise en éc	quivalence		IZ IØ		øх		ØY	'	ØZ	1
	Participati mise en éc Autres pa	quivalence rticipations		10		ØX 2B		\dashv		D 2D	
	Participati mise en éc Autres pa	quivalence rticipations res immobilisés	3	1Ø II		2B		2C	105	2D	
FINANCIÈRES	Participati mise en éc Autres pa	quivalence rticipations res immobilisés		1Ø I1 12		2B 2E		2C 2F	125	2D 2G	
FINANCIÈRES	Participati mise en éc Autres pa Autres titr Prêts et au	quivalence rticipations res immobilisé: utres immobilis	3	1Ø II I2 V I3		2B	18 00	2C 2F Nk	125	2D 2G 2H	

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP Nº 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SA SI	HIN	<u>.</u>		···		Néant			
CADRE A		montant des écarts	Utilisation de la	marge supplémentaire d	'amortissement	- Montant de la			
Au cours de l'exercice Augmentation Augmentation Montant cumulé									
	du montant brut des immobilisations	du montant des amortissements	des suppléments d'amortissement (2)	correspondant aux éléments cédés (3)	à la fin de l'exercice (4)	la fin de l'exercio ((col.1 - col.2) - col.5 (5))			
2 Fonds commercial									
3 Terrains									
4 Constructions									
5 Installations techniques mat, et out, industriels 6 Autres immobilisations corporelles									
7 Immobilisations en cours									
8 Participations									
9 Autres titres immobilisés									
10 TOTAUX									
 (2) Porter dans cette colonne le suppléme (3) Cette colonne ne concerne que les im utilisé de la marge supplémentaire d'a (4) Ce montant comprend: a) le montant total des sommes porté b) le montant cumulé à la fin de l'exe (5) Le montant total de la provision spécies 	mobilisations réévaluées co amortissement. es aux colonnes 3 et 4 ; reice précédent, dans la me	édées au cours de l'exerc	cice. Il convient d'y repo espond à des éléments fi	orter, l'armée de la cessi gurant à l'actif de l'ent	ion de l'élément, le solde reprise au début de l'exe				
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 E	PÉCEMBRE 1976 IMPU	TÉS SUR LA PROVIS	SION SPÉCIALE AU F	POINT DE VUE FISC	CAL				
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA									
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉ									
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA	PROVISION SPÉCIALE I	EN FIN D'EXERCICE .							
Le cadre B est servi par les seules entr									
		ifie nas les montants de l	la provision spéciale figu	rant au bilan : de même	, les entreprises en caus	e continuent			
Il est rappelé que cette imputation est p à réintégrer chaque année dans leur résult	at comptable le supplémen	t d'amortissement consé	cutif à la réévaluation.						

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

															anni Ann Ann Ann Ann an Ann				
D	ésignation de	l'entre	prise SA SI	IIN													Néan	ıt 🔲 *	
С	ADRE A	***************************************	SITU	JATIC	ONS	ET MO					ERCICE DI			RTISSEMEN ACTIF) *	TS TE	CHNIC	QUES		
	IMMOBILISA	TIONS	AMORTISSABLE	ES .		ntant des a au début de				Augm	entations : dotation de l'exercice	ons		iminutions : amortis fférents aux élémen de l'actif et repri	s sortis	М		s amortisse de l'exercio	
	ais d'établissen de développen		TOTA	AL I	CY				EL				EM		:	EN			
Α	utres immobilis corporelles		ТОТА		PE		22	244	PF		8 1	L87	PG		5 135	PH		2	5 296
_	errains		1017	1/11	PI				РJ				PK			PL	,	<u> </u>	
		Sur so	l propre		PM	1	930	445	l " ⊢		131 0	066	РО	5	8 785	PQ		2 00	2 726
Co	nstructions	Sur so	l d'autrui		PR				PS				PT	-		PU			
			nérales, agencemen ements des constru		PV	4	872	212	PW		926 2	271	PX	55	2 509	PY		5 24	5 974
	stallations tech utillage industri	niques,			PZ		487	092	QA		136 8	312	QВ	8	3 699	QC		540	0 204
		Inst. g	énérales, agenceme gements divers	nts,	QD				QE				QF			QG			
	Autres		riel de transport		QН				QI				QJ		*****	QK			
im	mobilisations		iel de bureau et natique, mobilier		QL		847	493	QM		167 7	700	QN	10	2 198	QO		91:	2 996
	corporelles	Emba	lages récupérables		QP				QR				QS			QT	+		
		et dive	TOTAL	TIT	QU	 8	137	242	ov		1 361 8	349	OW	79	7 190	ox		8 70	900
\vdash	тоты	CÉN	ÉRAL (I + II +		ØN			486	I` ⊢		1 370 0	-	ØQ.		2 325	I`⊢			7 196
-	ADRE B									NT I				JR AMORTIS:			ÉROG	****	
	ADICE D	-	ENTERTION		OTATI		-1110	7,11 -		1	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			REPRISES					
	mmobilisations	\vdash	Colonne 1	T	Colonn			Colonne			Colonne 4		C	olonno 5	Colo		Ι.	fouvement amortisses	nents
	amortissables	Di	fférentiel de durée et autres		ode de			rtissemer exception		Di	fférentiel de durée et autres	e		le dégressif	amortisser except		al a	la fin de l'	exercice
Frai	is établissements TOTAL	, м9		NI			N2			N3		N ^c	1	N	5		N6		
	tres immob, incor-			N8			P6			P7		P8	3	P	,		QI		
Ter	rrains	-Q2		Q3			Q4			Q5		T Q	5	Q	7		Q8		
SILC	Sur sol propre	Q9		RI			R2			R3	- 	☐ R4	4	R	5		R6		
Constructions	Sur sol d'autrui	R7		R8			R9			SI		S		s	3		S4		
Con	Inst.gales, agene et am. des const			S6			S7		***	S8		S		T			T2		
Ins ma	t. techniques t. et outillage	T3		T4			T5			Т6		T7	, [_	T			Т9		
	Inst. gales, agen am. divers	° UI		U2			U3 [U4		U	5	U	5		U7		
ations corporalias	Matériel de transport	U8		U9			V1			V2		_ V:	3	v	4		V5		
mmobilie	Mat. bureau et inform. mobilie	. V6		V7			V8			۷9		w.	1	W	2		W3		
Autres	Emballages récup, et divers	W4		W5			W6			W7		w	8	w	9		Xi		
	TOTAL I	II X2		Х3			X4			X5		Xe	5	X	/		X8		
	ais d'acquisition de es de participation TOTAL IV									NM				The Landson Co.			NO		
C	Total général I + Π + III + IV)	NP		NQ			NR		Service Parish Referen	NS		N1	r	N	J		NV		
Tot	al général 2000 vest (NP + NQ + NR)	w NW			***************************************		l généra NS + NT	l montenisë C+NID	NY	,				Total général 1800 (NW - NY)	entilé N	Z	<u> </u>		
-	ADRE C		I	····		, ,										.1			
A	FFECTANI	LES	S DE L'EXERC CHARGES RÉ JRS EXERCIC	PART	IES		ant net a	au début cice		Α	ugmentations		1	Dotations de l'exerc aux amortissement				ant net à la e l'exercice	
	Frais d'émis	sion d'es	nprunt à étaler									1	Z9			Z8			
\vdash	D' 1											一1.	t			1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise SA SHIN Néant DIMINUTIONS: Montant AUGMENTATIONS: Montant au début Reprises de l'exercice à la fin de l'exercice Nature des provisions Dotations de l'exercice de l'exercice 4 2 1 Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers TB TC TA **3**T Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) TF TE TF TI Provisions pour hausse des prix (1) * TG TH Provisions réglementees 31 TO Amortissements dérogatoires TN TM D6Dont majorations exceptionnelles D. \mathbf{D}^{\prime} D3de 30 % Provisions fiscales pour implantations à IC ID B l'étranger constituées avant le 1.1.1992* Provisions fiscales pour implantations à IG ΙH IF Œ l'étranger constituées après le 1.1.1992* Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) IΜ L ΙK IJ TR TCAutres provisions réglementées (1) 35 TI TU TS TOTAL I 3Z450 000 37 044 4D 487 044 EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT 4B **4**C Provisions pour litiges Provisions pour garanties données 4F **4**G 4E 4F aux clients Provisions pour pertes sur marchés à **4**I 4N41 terme 4R 4S Provisions pour amendes et pénalités 4N 4P 4٦ **4T** 4U Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions et obliga-5A 4Z4X 5E 5D 5B 5C Provisions pour impôts (1) 5K Provisions pour renouvellement des 5J 5F 5H immobilisations* Provisions pour gros entretien ER EP EQ ΕO et grandes révisions 5U Provisions pour charges sociales et 5T SR **5**S fiscales sur congés à payer *
Autres provisions pour risques 5 Y 5 V et charges (1) 450 000 37 044 487 044 ΤX TOTAL II T٧ 57 6D 6A 6B incorporelles 6H corporelles 6E 6F titres mis Ø5 Ø4 Ø2 Ø3 en équivalence immobilisations 9X 9۲ titres de participation 9U - autres immobilisa-Ø9 Ø8 Ø7 Ø tions financières (1)* 6R 6S 6F 6N Sur stocks et en cours 327 327 **6**V 6U Sur comptes clients 1 773 Autres provisions pour 6Z 1 773 63 dépréciation (1)* 2 100 1 773 327 TOTAL III T7. ΤY 7B 452 100 France - http://www.sage.fr 37 044 327 488 817 UB u TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) 7C 327 UF UE d'exploitation UF Dont dotations - financières UC et reprises 37 044 - exceptionnelles U Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

AGREMENT DGFIP C5113.10010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VK

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET 8 DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Néant SA SHIN Désignation de l'entreprise : A plus d'un an A 1 an au plus Montant brut **ÉTAT DES CRÉANCES CADRE A** UN UL UM Créances rattachées à des participations DE L'ACTIF IMMOBILISÉ US UR UP Prêts (1) (2) 125 125 UV UW Autres immobilisations financières UT 349 349 Clients douteux ou litigieux 254 19 254 19 UΧ Autres créances clients Créance représentative de titres Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée* Zi UO 5 235 CIRCULANT 5 235 UΥ Personnel et comptes rattachés 117. Sécurité sociale et autres organismes sociaux 6 655 6 655 VM Impôts sur les bénéfices 57 585 57 585 État et autres VΒ Taxe sur la valeur ajoutée collectivités ۷N Autres impôts, taxes et versements assimilés publiques VΡ EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Divers 2 241 2 241 Groupe et associés (2) VC Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations 901 35 901 35 VR 29 839 29 839 vs Charges constatées d'avance 125 157 059 ٧٧ 157 185 ٧U TOTAUX VT ۷D - Prêts accordés en cours d'exercice Montant (1) ٧E des - Remboursements obtenus en cours d'exercice VF Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) (2) A plus de 5 ans A plus d'I an et 5 ans au plus Montant brut A l an au plus **ÉTAT DES DETTES** CADRE B 7Y Emprunts obligataires convertibles (1) 7Z Autres emprunts obligataires (1) Emprunts et dettes VG à 1 an maximum à l'origine auprès des 76 établissements 286 358 148 724 435 158 VΗ à plus d'1 an à l'origine de crédit (1) (2241)8A (2241)Emprunts et dettes financières divers (1) (2) 8B 213 038 213 038 Fournisseurs et comptes rattachés 965 8C 173 173 965 Personnel et comptes rattachés 8D 314 007 314 007 Sécurité sociale et autres organismes sociaux 8E État et Impôts sur les bénéfices 21 688 21 688 vw autres Taxe sur la valeur ajoutée ٧X Obligations cautionnées collectivités 121 775 121 775 publiques VO. Autres impôts, taxes et assimilés 477 15 15 477 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 8J Sage France – http://www.sage.fr 195 481 195 481 VI Groupe et associés (2) Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres) 5 976 5 976 8K Dette représentative de titres empruntés **Z**2 ou remis en garantie 9 069 9 069 Produits constatés d'avance 81. 76 1 216 960 286 358 ٧Y 1 503 394 ٧Z TOTAUX Montant des divers emprunts et dettes contrac-180 702 ٧L 109 745 (2) SENVOIS VJ Emprunts souscrits en cours d'exercice tés auprès des associés personnes physiques (1) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 259 241

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France -- http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 9

Dá-i-	nosi	on de l'entreprise : SA S	SHIN								1	Véant]		N, clos le :	
		ON DE LEMITEGRATIONS	 S		,		A	BÉNÉFIC	CE COMP	TABL	E DE L	EXERCICE	WA			
				ploitant ou	des associés								wв			
		émunération du travail ntreprises à l'IR)) ——	conjoint			moins part o	léductible *				à réintégrer :	wc			
-	۸۰	vantages personnels non déd	uctibles* (s	* 1			Amortissements et autres amortis	excédentaires (a		C.G.L.)	WE		XE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Αι	nortissements à porter ligne o dres charges et dépenses son		WF			Taxe sur les voit sociétés (entrepr	ures particulière	s des		WG					
n adm ı résult	Pr	t. 39-4 du C.G.L.) ovisions et charges à payer r	ion	, wi	9 5	559	Charges à payer coopératifs non	liées à des états		s non	xx	*	xw		9	644
rges no tion du		ductibles (cf. tableau 2058-I mendes et pénalités	3, cadre III) WJ		85	cooperatins non	acoucuoics (ci z	VV. 516,			1				
Ghuc déduc		éintégrations prévues à l'	article 15	 55 du CGI *			and the second s		11,500,000,000				XY		-	
		npôt sur les sociétés (cf.							.,,	,,,,			17			
Quote		Dándiana rántisás pas u		WL			Résultats béné à l'article 209	ficiaires visés B du CGI	L7			Mark Control	K7			
NOT.	SE ES	Moins-values (- imposées	s aux faux de	15% ou de 19% ises soumises à l)		<u></u>	- I was a second				18			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET	DIFFE	nettes à		s aux taux de		. 11th()	, sat to to tend)					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ZN			
S D'IA	SNOL	long terme				- Plus	s-values nette	es à court ter	me				WN			
ÉGIME PARI	POSIT	Fraction imposable de cours d'exerc			es au		s-values sour		,,,,,	fusion	18		wo			
此	ě	Écarts de valeurs liqu	idatives s	ur OPCVM	* (entreprises								XR			
	-	Edito do Antono	Intérêts exc	édentaires	SII			Zones d'entrepi		sw			wQ		···	
		ations diverses à sur feuillet séparé DONT *		e et 212 du C.C angers antérieur	3.L.)			(activité exonéi Quote-part de	12% des	М8			1			
				es PME (art. 2				plus-values à ta	iux zéro	[,,,,		TOTAL I	WR			9 644
		-4						PERT	E COM	PTAB	LE DE	L'EXERCICE	ws		82	084
		DÉDUCTIONS		: () ()		G	10 \$	1 D.K.	E COM				WI			
		part dans les pertes subic						de l'exercice (cf	tableau 20	158-B. c	adse III)	,	WU			305
Prov	istor	is et charges à payer non deductit			ıx de 15 % (1							venu)	w۷			
			1	osées au ta		0,0 p							WH			
sin s		Plus-values nettes à	<i>I</i> —	osées au ta									WP	,		
position	n	Iong terme	- imp	utées sur le	s moins-value	s nett	es à long ten	ne antérieur	ės				ww	/		
s d'imp rs et in	in renec		- imp	utées sur le	s déficits anté	rieurs	3						ХВ			
Regimes d'imposition particuliers et impositions		Autres plus-values impe											I6			
T ag	_	Fraction des plus-value			de l'exercice Quote-part des	dont	l'imposition	est différée*	<u> </u>				WZ			
	\downarrow	Régime des sociétés mé Produit net des actions	et parts d	'intérêts : \	déduire des pro	oduits	nets de particiç	ation		2	PΑ		XA			
	L	Déduction autorisée au		investissem	ents réalisés d	ans le	es collectivité	es d'Outre-m	er*.				ZY	-		
_		Majoration d'amortisse	ment*		T	- ₋ -					_		XI	-		
Mesures d'incitation	1 cur	# Extraples to relia - (Rapite d'atrophes au differità 44 topia)	K9		Exception correlles 44 sector		L2	(±1.44 s	atroprises innove eries A)	I	.5		XF			
Į Ž į	tement	SO Pile de competitivité SO (en 44 materia)	L6		Societa investissements immobilies totes (24, 2090)		к3	(zt. 44		£	ЭT					
	Ah	Zene franche urbaine (art.44 estica et estica A)	ø۷		Busin demploi i redynamiser (art 44 duod	kcie)	1F	Zone fr (srt. 44	poly d'activité quaterdecies))	ХС		4	350, 100, 100, 100, 100, 100, 100, 100, 1		
		Écarts de valeurs liquid	latives su					-1			 -		XS			7.000
Dédi	ıcti	ons diverses à détailler s	ur feuille	t séparé étra	cits filiales et succursa ngères article 209C	iles (OT	Créance o	légagée por le arrière de dél	ficit 2	ZI	<u></u>) xG		····	7 800
	III	. RÉSULTAT FIS	CAL					****				TOTAL II	XH		91	8 189
D.4		tat fiscal avant imputatio	m des dáf	ficits report	ables · \int_{-}^{-}		bénéfice (I	moins II)		ΧΙ		agrana sa kababahan sa sa sa				
Ke	આા	त्या मञ्ज्या संभवता सामृधायाण	m ucs uci		<u> </u>		déficit (II n	noins I)					נא		8	8 545
Dé	fic	it de l'exercice reporté en	arrière (e	entreprises :	à l'IS) *				:	ZL _		and the second second				
Dé	fic	its antérieurs imputés sur	r les résul	tats de l'exe	rcice (entrepr	ises à	1'IS) *						XI	L		
RÍ	125	ILTAT FISCAL BÉN	NÉFICE (ligne XN)	ou DÉFICIT r	eport	able en avant	(ligne XO)]:	XN			xc)	8	8 545

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2013

	V	<u> </u>					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
1.	SUIVI DES DÉFICI					<u> </u>			K4	1	383	09
	cits restant à reporter au ti								K5			_
	cits imputés (total lignes 2		ableau 2058-A)	А-		.va.s.e.		····	K6		 L 383	 09
	cits reportables (différence			······		····			YJ		88	
	cit de l'exercice (tableau 2					·			YK		 L 471	
Tota	il des déficits restant à rep										. 471	
II.	INDEMNITÉS POL	JR CONGÉ	S À PAYER, CHA	RGES SOCIAL	LES	ET FISCAL	ES C	ORRESPONDAN			225	4.
SC	fontant déductible corresp ous le régime de l'article 3							_	ZT		223	41.5
III.	PROVISIONS ET			ÉDUCTIBLES	POl	JR L'ASSIE	TTE	DE L'IMPÔT				
		•	ler sur feuillet séparé)		2 T	0.1	Do	tations de l'exercice		prises s	ur l'exercio	ce
Inc po	demnités pour congés à pa our les entreprises placées s	yer, charges s sous le régime	ociales et fiscales corr de l'article 39-1. 1e bi	espondantes non d is Al. 2 du CGI *	eauct	ibles	ΖV		ZW			
Pr	ovisions pour risques et cl	ıarges *				~						
							8X		8Y			_
							8Z		9A			
		***					9В		9C		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Pr	ovisions pour dépréciation	ı *								**		
	IIMPOC*7						9D		9E	4-		
							9F		9G			
						*	9Н		9J			
Cl	harges à payer											
C38					-		9K	9 559	9L		8	3
				**			9M		9N			
	-				,		9P		9R			,
						1001	9S		9Т			
•						****	YN	9 559	YO	***************************************	8	3
			•	V à 9S) et (YO = ZW				*			V	
			a reporter a	u tableau 2058-A :			······································	ligne WI		ligi	ne WU	-
				cócurone na	D (2)	NADOCAN	TO (0	et 227 continedu (CID			ĺ
		CONSEQU	ENCES DE LA M	Montant au dé			10 (a	rt. 237 septiesdu (Imputations			nt net à l	
	Montant de la réintégr	ation ou de la	déduction	Montant au de	out a	e rexercice	-	Impacacions		fin de	l'exercice	e
				Ll			<u> </u>					
							···					
				CRÉDITS D'II	MPĈ	TS	Т			Т		
Créd de la	it d'impôt en faveur recherche	JQ		ôt en faveur ion des dirigeants	JR		- 1	édit d'impôt famille		JS		
du m	iction d'impôt en faveur nécénat	JT	Crédit d'imp en Corse	oôt investissement	UĻ			édit d'impôt en faveur l'apprentissage		JV	7	8
Créd	lit d'impôt afférent aux urs mobilières (BIC)	w	Autres impu	itations	JX							

art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2013

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ч	
- 1	a:
	Ξ
	v
- 1	~
	•
	>
	-
	٠.
	٤
	г
	-
	~
-	٠,
•	۰.
	•
	,
	-
-	-
7	Ē
,	Ξ
	=
	=
	<u>ا</u>
	ī
	ī
	ī
	ī
	ī
	1
	ī
	ī
	120001
	ī
	120001
ŗ	1120001
ŗ	1 1 2 1 2 1 3
ļ	1 1 2 1 2 1 3
ļ	120001
ļ	1 1 2 1 2 1 3

Dés	gnatic	on de l'entreprise SA SHIN	Secret Print of Assets								· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ilia		Acces to the					N	éant	*
	_	ort à nouveau figurant au bilan de l'exercice rieur à celui pour lequel la déclarațion est établie	ØС		{2	27 8	89)		Affec	ations	(-	Réserve	s lé	gale	S		ZB				
	Rési	ultat de l'exercice précédant celui pour lequel éclaration est établie	ØD			261	070		aux ré	serves	{ -	Autres r	ése	rves		- 7	ZD				
SES	1	èvements sur						AFFECTATIONS	Divid	endes	•						ZE			,	
ORIGINES	le	es réserves						Kg	Autre	s répartit	ions						ZF				
ľ	(8	à détailler) Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	10000	10/41310	gareneses.	74962976	AFE)	Repo	t à nouve	eau						ZG			33	181
		TOTAL I	ØF			33	181		(N.B.	Le total I d	oit néce	essairement			au tota 'AL I		ZH			33	181
-		D	ISTR	IBU1	TION	S (A	rticle	235 te	ZCA			***************************************									
Mor	itant to	otal des sommes distribuées devant donner lieu a	ı pai	emer	ıt de	la co	ntrib	oution p	révue	à l'articl	e 235	ter ZCA	au	titre	de l	exerc	K.A.				
	REI	NSEIGNEMENTS DIVERS							· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			Exe	rcio	e N	:	/		Ex	ercic	e N-1 :	
	STAS	— Engagements de crédit-bail mobilier (en crédit-bail	e revi	ent des	bien:	s pris	J7)	YQ						<u> </u>				
	ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR						<u> </u>				
	ENG.	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS										
П		Sous-traitance									YT				11	757					454
	SES	- Locations, charges locatives dont montant de en location pour	s loyer	rs des l urée >	biens 6 mo	pris is	Ј8		116	582)	XQ				117	334	<u> </u>			12	197
	Š Č	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU										
E	IS ET RNES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	(ho	rs réi	troce	essior	ıs)			•••	ss				133	536	<u> </u>			14	398
POS	ACHATS ET EXTERNES	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et c	ourt	ages							Y۷		_		287	450				19	787
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Autres comptes (dont cotisations ve syndicales et profes	sées a	ux org	ganisa	tions	ES)	ST			1	119	827				1 03	122
TALL	¥	Total du poste correspond	lant	à la I	igne	FW	du ta	ibleau r	° 205	2	ZJ			1	669	905				1 49	
	H	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW				156	307	L			10	938
	TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les pro-	luits	pétrol	iers	Z	s)	9Z				232	059	_			22	098
	M F	Total du compte correspon	dant	à la	lign	e FX	du ta	ıbleau 1	ı° 205	2	YX				388	366					1 036
	Į.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY				481	199	_			33	332
	T.V.A.	Montant de la T.V.A. déductible comptabilis services ne constituant pas des immobilisations.	ns								YZ				266	770					213
		Montant brut des salaires (cf. dernière déclar DADS1 ou modèle 2460 de 2012)*	ation	ann	uell	e sou	scrite	e au titr	e des	salaires	ØB			1	915	009				1 69:	602
	_	Montant de la plus-value constatée en franch le régime simplifié d'imposition*	ise c	l'imp	ôt lo	ors de	la p	remière	optic	п роиг	øs										F 5
	DIVERS	— Effectif moyen du personnel * (dont : appren	tis :		5	hai	ndicap	pés):	3	100000	YP	ANCAR.			69	100000			243,14124	Tomoros	9
	Д	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL	100000 1000000									
ĺ		— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associé à la disposition de la société *	s à ra	aison	des	somi	nes 1	mises			ZK				,39	%				3,9	9 %
		— Numéro de centre de gestion agréé*		ХР						— Filiale prévu	s et p par a	articipa rt.38 II c	tioi Ie l	ıs: (l 'ann	Liste . III a	ลน 20 น CG	59-G I)	Sì ou sinon	i cocl 0	her i Z	R
		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				Plus	-value	es à 15%	JK				I	lus-	values	à 0%	JI	-			
<u> </u>						Plus	-value	s à 19%	JM			W		Imp	outatio	ns	JC	-			
I I	GROUPE .	Groupe : résultat d'ensemble. JD	in section		a. Jean	Plus	-value	es à 15%	-				1			à 0%	JC				
n ż	5							es à 19%	├		corr-	E do I	<u> </u>	Limp	putatio	ons	JF	+-	\neg	11	T
		Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfintégré, 3 si régime de groupe.	ice	JG	0	'	ndiquer société i 2 pour f	l pour mère, filiale	JH		°SIRE société		IJ				Ш			Ш	

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

	$\overline{}$
14	2)
\ 1	4)
_	_

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2013

		tion de l'entreprise : SA SE DÉTERMINATION DE LA			<u> </u>						
		late d'acquisition des éléments céd		V	'aleur nette réévaluée*	Amortissements en franchise d	pratiqués impôt	Autr amortisse ⑤	es ements*	Vale	ur résiduelle <u>6</u>
	ı										
ŀ	2										
ł	3		"					44			
* "	4										
- Immobilisations	5	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						.			
lisa	6										
qou	7										
Imt	8		****								
Ĭ.	9	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·									
	10									·	
	11										
	12									11-6 4	
		B - PLUS-VALUES, MOI	NS-VALUES	_	Qu	alification fiscal	e des plu	is et moins terme	-values rea	isees	Plus-value
		Prix de vente	Montant global de la plus va	due	Court terme		Ù)			taxables (1)
		②	ou de la moins-value		9	19%	15%	ou 16%	0 %		
	1										
	2										
	3										
	4										
I - Immobilisations *	5										
atio	6										
bilis	7			\neg							
omi	8			1							
- In	\vdash										
I	9						1	,			
	10										
	11			$\neg \dagger$							
	12	Fraction résiduelle de la provision spé	Sciale de réévaluation afférente aux		+		"_ 				*
	13									ŀ	
	14	Amortissements irrégulièrement diffé	rés se rapportant aux éléments cédés	.	+						
	r	Amortissements afférents aux élémen	its cédés mais exclus des charges déd	ucti-	+						
	15	1 disease protigués en cor	nntabilité et correspondant à la dédu	ction						ŀ	
	16	Amortissements non pratiques en con fiscale pour investissement, définie pa ment utilisée	ar les lois de 1966, 1968 et 1975, eff	ective-	+				1	l	
ments	17	Résultats nets de concession ou de so de brevets faisant partie de l'actif imm onéreux depuis moins de deux ans	ous concession de licences d'exploita nobilisé et n'ayant pas été acquis à tit	tion re							
Autres éléments	18	Provisions pour dépréciation des titre values à long terme devenues sans of	es relevant du régime des plus ou mo ojet au cours de l'exercice	ins-							
II - Aut	19	Dotations de l'exercice aux comptes or relevant du régime des plus ou moins	de provisions pour dépréciation des t -values à long terme	itres							
ĭ	- 1	O Divers (détail à donner sur une note a									
		CADREA: plus ou moins-value nel des lignes La 20 de la colonne) (te à court ferme (total algébrique)	10.5		248 1997 - 178 230 America 1982 - 200 America 1982 - 200 America 1982 - 200 America 1982 - 200 America 1982 -					
ł		CADRE B : plus ou mojus-value net des lignes 1 à 20 de la colonne) ((te à long terme (total algébrique d)		(A)			(E) Goografians			(G)

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

	\
[1	3
Α,	9

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2013

Désignation de l'entrep	orise: SA SHIN			VALUE OF THE STATE		Néant *
(à	A ÉLÉMENTS ASSUJ	JETTIS	AU RÉGIME FISCAL t l'imposition est prise en	DES PLUS-VALUES : charge par les sociétés a	À COURT TERME bsorbantes) (cf. cadre B)	
	Origine		Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à
D1	Imposition répartie		réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
au cours de	sur 10 ans					
l'exercice	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CG	31)				
		TAL 1	1	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restant
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	rieurement réintégré	résultat de l'exercice	à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
	1-1-1	N-2 N-1				
		N-2		-		
Plus-values réalisées	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3				
au cours des		N-4	····			
exercices antérieurs	différente (art.39 quaterdecies	N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI)	N-6				
	(à préciser) au titre de :	พ-7			- mitr	
		N-8				
		N-9				
		TAL 2				
B Cette rubr	PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉE ique ne comprend pas les plus-valu	ES DAI ues affé	NS LES RÉSULTATS I rentes aux biens non amo	DES SOCIÉTÉS BÉNI ortissables ou taxées lors	ÉFICIAIRES DES APPo des opérations de fusion o	ORTS ou d'apport.
Plus-values de f	usion, d'apport partiel ou de scission ales soumises à l'impôt sur les sociétés s			Plus-	values d'apport à une société essionnelle exercée à titre indi	d'une activité
•	e des plus-values et date usions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
			-			
				- II		
Mr.			~			
				- 1000		
- Monty						
					-	
	τr	OTAL				

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP Nº 2059-C 2013

formulaire obligatoire (article 53 A

du Code général des impô	(s).		7/10									
Désignation de l'entrepr	ise: S	A SHIN	, 1,500				Néant [*					
		Rappel de l	a plus ou moins-value de	l'exercice relevant du taux	de 15% 0 ou 16% 0 .							
		Gains nets	retirés de la cession de titu	es de sociétés à prépondéra	ance immobilières non cotée	es						
Entreprises soumises à l'impô		exclus du r	exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) • *.									
Entreprises soumises à l'impô	it sur le reven	Gains nets (art. 2191	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 l a sexies-0 du CGI) • *.									
		OXX0										
	I - SUI	VI DES MOINS-V	ALUES DES ENT	REPRISES SOUM	ISES À L'IMPÔT S	UR LE REVENU						
		-#-		Imputations sur	les plus-values à	Sold	le des					
0	ľ		rs-values	impo	de l'exercice sables	moins	-values					
Origine		а	16 %	i e	6%		6% Đ					
0			0	<u> </u>	ט		9					
Moins-values nettes	N					- 11						
	N-I					,						
National Control of the Control	N-2											
Moins-values nettes å long terme	N-3											
subies au cours des	N-4											
dix exercices	ļ											
antérieurs (montants	N-5											
restant à déduire à la	N-6											
clôture du	N-7											
dernier exercice)	N-8	- Anti-										
oxero(co)	N-9	-,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,										
	N-10											
				L	SOUMISES À L'IMI	OÂT QUID I ES S	OCIÉTÉS*					
II - SUIVI DI	ES MOI	NS-VALUES A L	ONG TERME DES	BENTREPRISES		0100112200	7					
			Moins-values		Imputations sur les plus-values		Solde des					
				1	à long terme	Imputations	moins-values à reporter					
Origine	İ	À 19 %,	À 19 % ou 15 % imputables	À 19 % ou 15 % imputables	À 15 %	sur le résultat de l'exercice						
J.16-11		16,5%(1) ou à	sur le résultat de l'exercice	sur le résultat de l'exercice	Ou		col. Ø=@+@+@-@-@					
		15 %	(article 219 I a sexies -0	(article 219 I a sexies -0 bis	À 16,5 % ⁽¹⁾							
			đu CGI)	du CGI)			o					
0		0	3	4	(5)	<u> </u>						
Moins-values nettes	N											
	N-1											
	N-2											
Moins-values nettes à long terme	N-3											
subies au cours des	N-4											
dix exercices	N-5											
antérieurs (montants	F	MINTER			-							
restant à	N-6											
déduire à la clôture du	N-7											
dernier	N-8											
exercice)	N-9											
	N-10	<u> </u>										

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

⁽¹⁾ Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2013

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA SHIN	***	-	····		,, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			Néant
I SITUATION DU COMPTE A	FFECTÉ A	L'EN	IREGISTREI	MENT DE LA I	RÉSERVE SP	ÉCIALE POU	R L'EXEF	RCICE N
				Sous-comptes de la 1	éserve spéciale des	plus-values à long	terme	
		ŧ	axées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18	% taxées	à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbés au cours de l'exercice	es 2						ATA-	······
TOTAL (ligne	s 1 et 2) 3							
Prélèvements opérés - d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à cu	omplément 5							,
d'impôt sur les sociétés TOTAL (ligne								,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne								
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PI	ROVISION	S PO	UR FLUCTU	ATION DES C	OURS* (5 ^e	, 6 ^e , 7 ^e alinéas c	le l'art. 39-	1-5 ^e du CGI)
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①				montants préle ant lieu aent d'impôt (3)	vés sur la réserve ne donnant à complémen			nt de la réserve ure de l'exercice ⑤

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice $\,n\,^{\circ}$ 2032.

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA SHIN		Néant
et clos le : 31122012 Durée en nomb	e de mois	[1 2]
- Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	ОВ	
Production vendue - Services	ос	5 733 74
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ОН	196 47
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	42 47
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL	I OM	5 972 69
ll - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	97 44
Variation de stocks (marchandises)	00	(5 384
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	292 79
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 552 57
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	os	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
	ow	172 32
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	\rightarrow	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	ох	
	OX OY	
Abandons de créances à caractère financier (en partie) Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I. P.P.		4 79
Abandons de créances à caractère financier (en partie) Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.L P.P. Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OY OZ O9	
Abandons de créances à caractère financier (en partie) Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I. P.P. Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre	OY OZ O9	2 114 50
Abandons de créances à caractère financier (en partie) Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.L P.P. Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OY OZ O9 OJ OJ	2 114 50
Abandons de créances à caractère financier (en partie) Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I. P.P. Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois TOTAL	OY OZ O9	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2013

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	/	
1	/	Į (I
1 /	<u></u>	1
IZ.	2	ı

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 2 N° SIRET 7 7 5 5 5 1 6 4 1 0 0 0 1	9
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SHIN	
ADRESSE (voic) 50 Boulevard Victor Hugo	
CODE POSTAL 06048 VILLE NICE CEDEX 1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise PI 11 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2	25319
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entrepri P2 105 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	33541
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :	
Forme juridique SRL Dénomination SOPATEL	
N° SIREN (si société établie en France) 9 6 14 18 10 13 12 19 10 % de détention 38,74 Nb de parts ou actions 22	731
Adresse: N° 50 Voie BOULEVARD VICTOR HUGO	
Code Postal 06000 Commune NICE Pays FR	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :	
Titre (2) M Nom patronymique TSCHANN Prénom(s) MICHEL HENRI	
Nom marital % de détention 11, 62 Nb de parts ou actions 6	820
Naissance: Date 15111948 N° Département 06 Commune NICE Pays FR	
Adresse: N° 37 Voie RUE DE FRANCE	
Code Postal 06000 Commune NICE Pays FR	
Titre (2) MME Nom patronymique TSCHANN Prénom(s) Sylvie	
Nom marital ROCKMORE % de détention 11,34 Nb de parts ou actions 6	652
Naissance: Date 13111945 No Département 06 Commune NICE Pays FR	
Adresse: N° 28 B Voie RUE THIERS	
Code Postal 84000 Commune AVIGNON Pays FR	

⁽¹⁾ Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableaux en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

⁽²⁾ Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise SA SHIN

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) M Nom patronymique TSCHANN Prénom(s) JEAN MARIE
Nom marital % de détention 10,77 Nb de parts ou actions 6319
Naissance: Date 01081944 N° Département 06 Commune NICE Pays FR
Adresse: N° Voie SANCTUAIRE N.D. de LAGHET
Code Postal 06340 Commune LA TRINITE Pays FR
Titre (2) MME Nom patronymique ROVERY Prénom(s) ANNE MARIE
Nom marital TSCHANN % de détention 10,12 Nb de parts ou actions 5941
Naissance: Date 05071915 N° Département 06 Commune NICE Pays FR
Adresse: N° 50 Voie BD VICTOR HUGO
Code Postal 06000 Commune NICE Pays FR
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date No Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date No Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date No Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date No Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date No Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Code Postal Commune Pays

% de détention

Pays

Forme juridique

Adresse:

Nº SIREN (si société établie en France)

Code Postal

Ν°

Dénomination

Voie

Commune

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

^{*}Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- Conseil : - CGA :

- Professionnel de l'expertise comptable :

				.van.		920-			•
AGREMENT DGFIP C5 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impô-			Lisate - Égalist Répusitous I					N° 2065	
Direction Générale des Fina	ances Publiques	IMPÔT S		ES SOCII	ÉTÉS		Timbre à	date du service	
Exercice ouvert le 0101		et clos le 311				Régime sim	plifié d'in	position	
Déclaration souscrite pour	· le résultat d'ens	emble du groupe				Régime réel	normal	Х	
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE NICE (22 RUE (06172 NIC	JOSEPH CADEI			dif. adr	resse du déclara férente de l'adre esse du siège so ncipal établisse	sse du des cial si elle		
A IDENTIFICATION		evard Victor	Hugo						
Identification du destinataire									
	06048 NIC	E CEDEX 1 FRA	NCE						
	Insp., IFU	N° dossier		7555164100 N° Siret	⁰⁰¹⁹ E	ACTIVI	ΤÉ		
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas		I			A	ctivités exercé	es (soulig	gner l'activité p	rincipale):
de changement : le téléphone :					Si	vous avez ch	angé d'act	ivité, cochez l	a case
C RÉCAPITULATIO	ON DES ÉLÉN	MENTS D'IMPO	SITION	(cf. page 4)					
	éfice imposable aux de 33,1/3 %		Bénéfice imp au taux d			du 205	(report de la 8A ou 372 d	Déficit a ligne XO lu 2033 B)	88 545
e te	us-values à long rme imposables au taux de 15%		Résultat de l	net de la concessionevet au taux de 1:	5% (ligne 17	ous-concession de du tableau n°205 n du montant impe	9A ou 591 d	lu 2033C)	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		plus-values des au taux de 19%		Plus-values à lo terme imposabl au taux de	les		Plus-values art. 238	exonérées quindecies	
3 Abattements et exonéra franches (cocher la case selo	tions notammen	t en faveur des ent	reprises no	uvelles ou imp	plantées e entionnés e	en zones d'ent n C-1 et C-2	reprises	ou zones	0
Entreprises nouvelles art. 44 sexie	s Jeunes	entreprises	Zones franche			es franche Corse	P	ôle de compétitivit	é 🔲
Entreprises nouvelles art. 44 septi	es innova	ntes	Zones franche art, 44 quaterd		Autr	es dispositifs		one de restructurati La défense art. 44	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	i i	ce ou déficit exonéré ier + ou - selon le cas)				Plus-values e relevant du t			
D IMPUTATIONS	(cf. page 4)			indíqués aux 1 et ? entreprise (66,66 °		ne sont imputable	s que pour p	artie s'ils n'ont pas	été
l. Au titre des revenus mobiliers e Impôt déjà versé au Trésor (Crédit	de source française o d'impôt) indiqué sur le	u étrangère, ayant don s certificats joints au rele	né lieu à la déli evé de solde d'ir	vrance d'un certi npôt sur les société	ficat de créo és ou afféren	dit d'impôt. t aux primes de re	nboursemen	t	
2. Au titre des revenus auxquels e Mer, un crédit d'impôt représent	st attaché, en vertu d	une convention fiscale	conclue avec u	ın État étranger, ı	un territoire		té territoria	le d'Outre-	
E CONTRIBUTION A				S (cf. page 4)			ettes soumi bution 2,50		45 793
E bis COTISATION SUR	LA VALEUR A	JOUTEE DES E	NTREPRIS	ES (pourles e	entreprises d	lont le chiffre d'af	aires est su	périeur à 152 500	€ HT).
En remplissant ce cadre vous d à ce titre vous êtes dispensé de	certifiez remplir les	conditions pour béne	éficier de la n	5.41					
Valeur ajoutée de référence			fire d'affaires	de référence		Marine .			
Date de cessation de l'activité									
Pour le calcul de la valeur ajou ATTENTION : À COMPTER DES EX					OUS FORMA	T TDFC, LE FORM	ULAIRE PA	PIER NE SERA PL	US ADRESSÉ.
CGA Viseur co	nventionné [ne, télécopie :								

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 Bis

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts) ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise (A ne remplir que sur les exemplaires « en continu ») et date de clôture de l'exercice SHIN 31122012 RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (voir renvois page 4) 1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, (a) société elle-même dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales Payées par un établissement chargé payables aux associés, actionnaires et porteurs de partel (b) du service des titres 2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société (c) ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 6 3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires (d) et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées 4. Montant des distributions (e) autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) **(f)** ci-dessus 6 (g) (A préciser par nature sur les lignes e à h) (h) 5. Montant des revenus distribués éligibles (i) à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 🕏 6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 7. Montant des revenus répartis 3 total (a à h) RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS G Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque Pour les associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, rembourse-SARL Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : ments forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en - SARL - tous les associés : Année au Montant des sommes versées : à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les - SCA - associés gérants ; cours de à titre de frais de représentation, å titre laquelle le de traitements émoluments de mission et de déplacement - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; colonnes 5 et 6 Indemnités Rem versement a été effectué et Indomnités Indemnités Rembour-- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Rembourtoute pro-priété ou en proprement dits coparticipants. forfaitaires forfaitaires sements sements usuliwit 2 3

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP Nº 2065 ter (2013)

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

oage i i ante = aupara a a asagem

N° SIRET

marque et puissance a laquelle la volture est affectée puissance puissance a laquelle la volture est affectée puissance puissanut, joindre un état du méme modèle) puissance puissance puissa	AFFECTAT	ION DES VOITURES D		E	Si ce ca	de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé dre est insuffisant, joindre un état du mê	ine modèle,
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Monate la chair stabilité, abbitantie de distrete de dispersable projection de control de la control de des des des des des des des des des		Voitures affectées aux dirige	eants on aux cadres	1 normaldules	Voitures ut	ilisées pour les besoins généraux de l'ex	·
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Monatal bant des stables, a betraction fils des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handleapér , figureur par la DAD I on modèle 1460 de 2012, montant dont de basen bunte fiscules inscrites dans la colonne 30 C au dire de la contraction de blemaine se souties de la teau contract cont de la contraction de blemaine se stables, tels contracted sons la colonne 20 C au dire de la contraction de la contraction de la basen bunte fiscules inscrites dans la colonne 20 C au dire de la contraction de la contrac	marque			ou non propriétaire	marque	Service auquel la voiture est affect	(P)
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (SI ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Montants bout des saluires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et vertes aux apprentis sous contrat et aux kandicapés , figurant sur is DADS it ou modèle 2400 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrites deux la colonne 20 C es d'une de l'exterit de contraine de l'externe de l'exte		-					
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Montant bout des salaixes, abstraction faite des sommes comprises dans les IADAS et versées aux apprentis sous contrat et aux handleopés , figurant sur la DAS Et ou modife 2400 de 2012 , montant total des bases houtes findels inscrites dans la colonne 20 C au útic de Lecularisation de la depute de 2012 au montant total des bases houtes findels inscrites dans la colonne 20 C au útic de Lecularisation de l'employers à l'acquillation des débyers voicines par des salaires, tels commands les sommes pontées dats la colonne 20 C au útic de Lecularisation de l'employers à l'exquisition des débyers voicines par des salarisés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurent page 10 sur la nolloe n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Tent de 15% (art. 219 1 a let et a qualter du CGI) AVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice IVLT restant à reporter à l'ouverture de se groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Lèsultat fiscal de cette société déclarante (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moits-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance (immobilière cotées et impossibles au taux de 15 % plus ou moits-values à long terme impossibles au taux de 15 % plus ou moits-values à long terme impossibles au taux de 19 %							
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Montant bout des salaixes, abstraction faite des sommes comprises dans les IADAS et versées aux apprentis sous contrat et aux handleopés , figurant sur la DAS Et ou modife 2400 de 2012 , montant total des bases houtes findels inscrites dans la colonne 20 C au útic de Lecularisation de la depute de 2012 au montant total des bases houtes findels inscrites dans la colonne 20 C au útic de Lecularisation de l'employers à l'acquillation des débyers voicines par des salaires, tels commands les sommes pontées dats la colonne 20 C au útic de Lecularisation de l'employers à l'exquisition des débyers voicines par des salarisés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurent page 10 sur la nolloe n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Tent de 15% (art. 219 1 a let et a qualter du CGI) AVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice IVLT restant à reporter à l'ouverture de se groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Lèsultat fiscal de cette société déclarante (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moits-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance (immobilière cotées et impossibles au taux de 15 % plus ou moits-values à long terme impossibles au taux de 15 % plus ou moits-values à long terme impossibles au taux de 19 %						***************************************	
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Monata but des salàses, a batraction faite des sommes comprises dans les DADS et vertées aux apprentis sous contrat et aux kandicagés , figurant sur la DADS et vertée, aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la DADS et vertée, aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la DADS et vertée aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la DADS et vertée aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la DADS et vertée aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la DADS et vertée aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la DADS et vertée aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la DADS et vertée aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la DADS et vertée aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la DADS et vertée aux apprentis sous contrat et aux handicagés , figurant sur la COD et de des des la Colonia de Courtages et sur la COD et de des des figurant page 10 sur la nolice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la nolice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Tenze de 19% (art. 219 1 a ter et a qualter du CGI) AVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice éclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Actuelle FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS se entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) D			***************************************				
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Monatal bant des stables, a betraction fils des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handleapér , figureur par la DAD I on modèle 1460 de 2012, montant dont de basen bunte fiscules inscrites dans la colonne 30 C au dire de la contraction de blemaine se souties de la teau contract cont de la contraction de blemaine se stables, tels contracted sons la colonne 20 C au dire de la contraction de la contraction de la basen bunte fiscules inscrites dans la colonne 20 C au dire de la contraction de la contrac							
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Montant hand des salaires, a batraction faite des sommes comprises dans les DADS et verrées aux apprentis sous contract et aux abundicagés s'aguardia et ur de DADS et mendéte 240 de 2012 s'acces éclétant, des l'admendéte 240 de 2012 s'acces de la tence un rées salaires, abundicagés s'acces éclétant, des l'admendéte 240 de 2012 s'acces de la tence un rées salaires, teles notaments les sommes portées dans les DADS et de l'acces de l'acces de la tence un rées salaires, teles notaments les sommes portées dans les colones 20 C au ûtre de l'excessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2003-NOT, n° 2003-C, Cadre III) Taux de 15% (set. 219 1 a ter et a quater du CGI) AVLT restant à reporter à Pouverture de l'exercice AVLT imputée sur les PVLT de l'exercice AVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 à à U du CGI) Data d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante Acces de l'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société des cours de l'entre dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante Résultat fiscal de cette société des cours de l'entre dans le cras l'entre dans le groupe de la société des prépondétance de l'entre dans le groupe de la société des prépondétance de l'entre dans le groupe de la société des prépondétance de l'entre dans le groupe de la société des prépondétance de l'entre dans le groupe de la société des prépondétance de l'entre dans le groupe de la société des prépondétance	DIVERS	NOM ET ADRESSE	DU PROPRIÉTA	JRE DU FONDS	(en cas de gérand	ce libre)	
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Montant band des sabires, abstraction faite de sommes comprise dans les DADS et versées aux apprentis sous contract et aux bandlesqués . figures att sur la DADS et medit 2 et de 2013 . monaste total des bases beute fiscales incides dans la colonne 3.0 C au dire de la code déclute, des lobermalite evonétées de la tree aux les sabires, teles comments les sommes portées dans lo colonne 2.0 C au dire de la code déclute, des lobermalite evonétées de la tree aux les sabires, teles comments les sommes portées dans los colonne 2.0 C au dire de la code d			_				
Montant brut des adaires, a bstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modité 2460 de 2012, montant tout des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Dis doivent être majorés, le cackétant, des indemnées exonérées de la tres une les salaises, elles notamente les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chéques-vazances pur les salaisés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI) MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS Es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante CRésultat fiscal de cette société déclarante comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058/b/s), plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de litre de sociétés à prépondérance immobilière colées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de litre de sociétés à prépondérance immobilière colées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de litre de sociétés à prépondérance immobilière colées et imposables aux taux de 19%		ADRESSES DES A	AUTRES ÉTABL	ISSEMENTS (S	i ce cadre est insuffi	sant, joindre un état du même mod	fèle)
Montant brut des salaires, a betraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapts rant sur la DADS 1 ou modité 2460 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cachédand, des indemnées exonérées de la tres usus les salaises, celles notament les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la conindoin de frențologuer al Recquisition des chéques-vacances par les salarités. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 1 a ter et a quater du CGI) IVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice IVLT réstant à reporter à l'ouverture de l'exercice IVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS Es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058/b/s). Plus ou moins-values à long temme afférentes à des cociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long temme afférentes à des cociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long temme afférentes à des cociétés de sociétés de plus ou moins-values à long terme imposables aux taux de 19%							
Montant brut des salaires, a bstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés principal sur la DADS 1 ou modité 2460 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le catébian, des indemnées exonérées da la tres une les salairés, elles notamente les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salairés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 1 a ter et a quater du CGI) MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice IVLT réalisée au cours de l'exercice IVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS Ess entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058/b/s), plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de l'iter de sociétés à prépondérance mmobilière colées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de l'iter de sociétés de prépondérance mmobilière colées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de l'iter de sociétés de prépondérance mmobilière colées et imposables aux taux de 19%							
Montant brut des adaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modité 2460 de 2012 , montant toul des bases brutes fiscales interirées dans la colonne 18 de 18 de dévent être majorés, le calchétant, des indemnéts exondrées de 1 aux seus les salaités, elles notamente les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chéques-vazances pur les salarités. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERIME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI) AVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice AVLT réalisée au cours de l'exercice AVLT réalisée au cours de l'exercice TEGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS Es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058/b/s), bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cesciétés à prépondérance immobilière colées et imposables aux taux de 19% Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cesciétés à prépondérance immobilière colées et imposables aux taux de 19% Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cesciétés à prépondérance immobilière colées et imposables aux taux de 19%							
Montant brut des adaires, a bstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modité 2460 de 2012, montant tout des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Dis doivent être majorés, le cackétant, des indemnées exonérées de la tres une les salaises, elles notamente les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chéques-vazances pur les salaisés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI) MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS Es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante CRésultat fiscal de cette société déclarante comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058/b/s), plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de litre de sociétés à prépondérance immobilière colées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de litre de sociétés à prépondérance immobilière colées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de litre de sociétés à prépondérance immobilière colées et imposables aux taux de 19%							
Montant brut des salaires, a bstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modité 2460 de 2012 , moctant tout des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Dis doivent être majorés, le dachédant, des indemnéts econérées de la tres uns les salaités, elles rostamente les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de Temployeur à Tacquisition des chèques-varances par les salantés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages OE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERIME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI) AVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice AVLT réalisée au cours de l'exercice AVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante Résultat fiscal de cette société déclarante cass long terme afférentes à des esciétés à prépondérance immobilière cotées et impossibles aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des esciétés à prépondérance immobilière cotées et impossibles aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cesciétés à prépondérance immobilière cotées et impossibles aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme impossibles aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme impossibles aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme impossibles aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme impossibles aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme impossibles aux taux de 19%							
rant sur la DADS 1 on models 2460 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrited and is colonne 18 A. Its doivent être majorés, le cas échéaut, des indemnités exontrées de la trace ure le saluties, elles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les saluries. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 l a ter et a quater du CGI) MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déclerniné comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058b/s). pénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de litre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme	LCADRE NE	CONCERNANT QUE L	ES ENTREPR	USES PLACÉ	ES SOUS FE	PÉGIME SIMPI JEJÉ D'IM	BOSITION
RÉMUNERATIONS It contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 la ter et a quater du CGI) MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration chaux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058b/s). plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19%	J CADRE NE				entre en en entre de la company de la compan	data data da mana da m	IPOSITION
CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI) MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058l/hs). benéfice ou déficiet (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long tenne afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondétrance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long tenne afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondétrance immobilière cotées et imposables aux taux de 19%		Montant brut des salaires, abstrant sur la DADS 1 on modèle	action faite des sommes co 2460 de 2012 , montant to	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale	et versées aux apprentis s inscrites dans la colonne	sous contrat et aux handleapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le	IPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 l a ter et a quater du CGI) AVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice AVLT réalisée au cours de l'exercice AVLT réalisée au cours de l'exercice AVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058b/s). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19%		Montant brut des salaires, abstra rant sur la DADS 1 ou modèle cas échéant, des indemnités exon	raction faite des sommes co 2460 de 2012 , montant to nérées de la taxe sur les sala	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale ûres, telles notamment les	et versées aux apprentis s inscrites dans la colonne	sous contrat et aux handleapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le	IPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III) Taux de 15% (art. 219 l a ter et a quater du CGI) AVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice AVLT réalisée au cours de l'exercice AVLT réalisée au cours de l'exercice AVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058b/s). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19%		Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modèle cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l	raction faite des sommes c 2460 de 2012 , montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les teances par les salariés.	et versées aux apprentis s inscrites dans la colonne	sous contrat et aux handleapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le	IPOSITION
Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI) MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058/he). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de fitte de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de fitte de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de fitte de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme afférentes à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme de groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058/he).	RÉMUNÉRATION	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modèle: cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l Rétrocessions d'honorain	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va ires, de commissions	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les ceances par les salariés. et de courtages	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de	/POSITION
MYLT imputée sur les PYLT de l'exercice MYLT réalisée au cours de l'exercice MYLT restant à reporter MYLT restant à reporter RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058bhs). Dénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% Plus ou moins-values à long terme Plus ou moins-values à long terme	RÉMUNÉRATION	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modèle: cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l Rétrocessions d'honorain	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va ires, de commissions	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les ceances par les salariés. et de courtages	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de	/POSITION
MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter PÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 20586hs). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme	RÉMUNÉRATION	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modèle: cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l Rétrocessions d'honorain	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va ires, de commissions	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les ceances par les salariés. et de courtages	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co ES SOUS LE purant page 10 sui	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203 x de 15%	/POSITION
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058bhs). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% Chière New in TEG.	RÉMUNÉRATION CE CADRE I MOINS-VAL	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modèle cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorain	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va ires, de commissions	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les ceances par les salariés. et de courtages	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co ES SOUS LE purant page 10 sui	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203	/POSITION
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058bhs). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme	RÉMUNÉRATION CE CADRE I MOINS-VAL	Montant brut des salaires, abstrr rant sur la DADS 1 ou modèle cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorair VE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va ires, de commissions	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les ceances par les salariés. et de courtages	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co ES SOUS LE purant page 10 sui	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203	/POSITION
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058bhs). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% CLIDE ALENCI OFFICE.	RÉMUNÉRATION CE CADRE I MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT imputée sur les	Montant brut des salaires, abstrr rant sur la DADS 1 ou modète cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l Rétrocessions d'honorair NE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice PVLT de l'exercice	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va ires, de commissions	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les ceances par les salariés. et de courtages	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co ES SOUS LE purant page 10 sui	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203	/POSITION
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058bhs). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme	RÉMUNÉRATION CE CADRE I MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT imputée sur les	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modète cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorais NE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice PVLT de l'exercice rs de l'exercice	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va ires, de commissions	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les ceances par les salariés. et de courtages	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co ES SOUS LE purant page 10 sui	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203	/POSITION
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058bhs). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme	RÉMUNÉRATION CE CADRE I MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT imputée sur les	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modète cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorais NE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice PVLT de l'exercice rs de l'exercice	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va ires, de commissions	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les ceances par les salariés. et de courtages	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co ES SOUS LE purant page 10 sui	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203	/POSITION
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058bhs). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% CLIDE ALENCI OFFICE.	RÉMUNÉRATION CE CADRE I MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT imputée sur les	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modète cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorais NE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice PVLT de l'exercice rs de l'exercice	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-va ires, de commissions	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale üres, telles notamment les ceances par les salariés. et de courtages	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co ES SOUS LE purant page 10 sui	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203	/POSITION
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058b\(\hat{h}_s \)). bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme plus ou moins-values à long terme	RÉMUNÉRATION CE CADRE I MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT imputée sur les MVLT réalisée au cour MVLT restant à report	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modèle cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorair NE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice PVLT de l'exercice rs de l'exercice er	raction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala tacquisition des chèques-vaires, de commissions LES ENTREPF (MVLT) (voir l	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale ures, telles notamment les cances par les salariés. et de courtages RISES PLACÉ es explications fig	et versées aux apprentis si inscrites dans la colonne sommes portées dans la co ES SOUS LE purant page 10 sui	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203	/POSITION
bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % plus ou moins-values à long terme	CE CADRE MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT imputée sur les MVLT réalisée au coun MVLT restant à report	Montant brut des salaires, abstrr rant sur la DADS 1 ou modète cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorain NE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice er d	caction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-vaires, de commissions LES ENTREPF (MVLT) (voir l'	emprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale ures, telles notamment les cances par les salariés. et de courtages RISES PLACÉ es explications fig	et versées aux apprentissins inscrites dans la colonne sommes portées dans la colonne sommes portées dans la colonne sommes dans la colonn	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le Ionne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203 x de 15% et a quater du CGI)	/POSITION
(indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins-values à long tenne afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% plus ou moins-values à long terme	CE CADRE I MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT imputée sur les MVLT réalisée au coun MVLT restant à report CE CADRE I MOINS-VAL	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modète cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorais NE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice PVLT de l'exercice rs de l'exercice er CAL DES GROUPES I sous ie régime des groupes de	caction faite des sommes ce 2460 de 2012, montant to nérées de la taxe sur les sala l'acquisition des chèques-vaires, de commissions LES ENTREPF (MVLT) (voir l'	emprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale ures, telles notamment les cances par les salariés. et de courtages RISES PLACÉ es explications fig	et versées aux apprentissins inscrites dans la colonne sommes portées dans la colonne sommes portées dans la colonne sommes dans la colonn	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le Ionne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN r la notice n° 2033-NOT, n° 203 x de 15% et a quater du CGI)	/POSITION
plus ou moins-values à long tenne afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19% CLIONALIANTE TRO	CE CADRE I MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT réalisée au cour MVLT restant à report MVLT restant à report VLT restant à report RÉGIME FIS es entreprises placées Date d'entrée dans le s	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modèle cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorain NE CONCERNE QUE LUES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice PVLT de l'exercice rs de l'exercice er CAL DES GROUPES I sous le régime des groupes de groupe de la société déclarante	DE SOCIÉTÉS sociétés doivent dép	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale ures, telles notamment les cances par les salariés. et de courtages RISES PLACE es explications fig	et versées aux apprentissins inscrites dans la colonne sommes portées dans la colonne somme	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN La notice n° 2033-NOT, n° 203 x de 15% et a quater du CGI)	/POSITION
plus ou moins-values à long terme	CE CADRE MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT réalisée au coun MVLT restant à report MVLT restant à report EÉGIME FIS Les entreprises placées Date d'entrée dans le g Résultat fiscal de cette	Montant brut des salaires, abstrr rant sur la DADS 1 ou modète cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorain NE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice er de l'exercice er de l'exercice er called l'exercice er c	DE SOCIÉTÉS sociétés doivent dép	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale ures, telles notamment les cances par les salariés. et de courtages RISES PLACE es explications fig ooser cette déclarati re du groupe (repor	et versées aux apprentissins inscrites dans la colonne sommes portées dans la colonne somme	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN La notice n° 2033-NOT, n° 203 x de 15% et a quater du CGI) S (Articles 223 A à U du CGI) t sur le tableau n° 20586%).	/POSITION
	CE CADRE MOINS-VAL MVLT restant à report MVLT imputée sur les MVLT réalisée au cour MVLT restant à report VLT restant à report RÉGIME FIS Les entreprises placées Date d'entrée dans le g Résultat fiscal de cette () plus ou moins-values des cessions de titre d	Montant brut des salaires, abstrrant sur la DADS 1 ou modète cas échéant, des indemnités exon la contribution de l'employeur à l'Rétrocessions d'honorain NE CONCERNE QUE I UES A LONG TERME er à l'ouverture de l'exercice er de	DE SOCIÉTÉS sociétés doivent dép	omprises dans les DADS tal des bases brutes fiscale ures, telles notamment les cances par les salariés. et de courtages RISES PLACE es explications fig ooser cette déclarati re du groupe (repor	et versées aux apprentissins inscrites dans la colonne sommes portées dans la colonne somme	sous contrat et aux handicapés , figu- 18 A. Ils doivent être majorés, le lonne 20 C au titre de RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IN La notice n° 2033-NOT, n° 203 x de 15% et a quater du CGI) S (Articles 223 A à U du CGI) t sur le tableau n° 20586%).	/POSITION

AGREMENT DGFIP C5113.12010

Republique Française

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Nº 2067 (2013)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

ANNÉE 2012 ou exercice Désignation de l'entreprise SHIN

50 Boulevard Victor Hugo 06048 NICE CEDEX 1

	iresse			OO40 NICE C				au —	
	A - FRAIS ALL	OUÉS DIREC	TEMENT OU IN	IDIRECTEMEN	T AUX PERSO	NNES LES MI	EUX RÉMUNÉ	RÉES: v. no	itice 0
		NOM, PRÉI	NOM ET EMPLOI	OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE				
- 1		MICHEL HENR			37 RUE DE E	RANCE 06000	NICE		
2	M MARABELLE	ALBIN DIRE	CTEUR GAL.R	ESTAURATION	9 CORNICHE	BELLEVUE 06	000 NICE		
3	M FAZIO SII	VIO RESPONS	SABLE RECEPT	ION		27 AV. SAIN	T SYLVESTRE	06100 NICE	
4	MME BROGNIE	R DANIELE G	OUVERNANTE	GAL.		PLACE MAUF	RICE SCOFFIE	R 06830 BON	SON PAR GI
5	M TSCHANN F	HENRI PAUL D	DIRECTEUR D'	EXPLOITATIO	N	22 RUE DE E	ARIS 06000	NICE	
6									<u>.</u>
7									
8								WE-T-1	
9			where a						
10									
	RÉMUNÉRAT	IONS DIRECTES	OU INDIRECTES	(dans l'ordre du ta	bleau ci-dessus)	Frais de		T CHARGES ENTES	
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (y, notice €)	Valeur des avantages en nature (v. notice 0)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. nojice 6)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice ②)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 3)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
_	<u> </u>	2	3	(v. notice 🛭)	5	6	1	8	9 48 164
1	48 164				48 164				
2	35 851				35 851				35 851
3	30 760				30 760				30 760
4	29 243				29 243	- MIR-			29 243
5	28 810				28 810			and the same of th	28 810
6							,		
7							······································	,,,	
8									
9								11.2	
10									
**	172 828				172 828				172 828
	** TOTAUX								
B - AUTRES FRAIS								10	
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)									9 544
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement									
Total									9 544
			10F /						
- 1	U-ELEMENIS	S DE RÉFÉREI	v. notice O	');					

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

- de l'exercice précédent 🏻 🛈

Nom et qualité du signataire

- de l'exercice ... 2012..... (total col. 9 + total col. 10) 10

Total des dépenses

182 371

162 519

 λ $\overline{\text{NICE}}$

Signature,

- de l'exercice 2012 Ø

- de l'exercice précédent 🏻 🛈

Bénéfices imposables O

Nº 2067-BIS-SD

AGREMENT DGFIP C5113.12518

Liberii • Egaliii • Frateroliti RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 2038A du CGI

RELEVE DES FRAIS DEDUCTIBLES LIES A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

	m de l'établiss d'identification		SA SHIN		
-			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Exercice social	01012012 31122012
10	tal des dépens	es visées à l'a	rticle 238A du GGI (1)		
		Intérêts, arréra	ges, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnem	ents et autres produits an	alogues
	/pologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire		Montant de la dépense	Versement effectué su un compte tenu dans un état ou territoire nor coopératif
1 2					
3	<u> </u>				
4	 	 			
5	 	 		······	
6					
7				*	<u> </u>
8	ļ				,
9 10				"	
-10	<u> </u>	<u> </u>			
р.	adama a a a a a a		TOTAL (2)]
KE	edevances de	cession ou cor	ncession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marque et autres droits analogues	s de fabrique, procédés o	u formule de fabrication
10-	pologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
3				***	-
4	***	<u> </u>			-
5	**				= HM-010.W
6	,				1 W.
7	1.0				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
8					
9					
10		<u> </u>			•**.
			TOTAL (3)		
		116.	Rémunérations de services, payées ou dues		
d	ologie de la lépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				***	
2	****				16 TWW.
4					
5	=11				
6					
7					
8					
9					
10				***	
			TOTAL (4)		
olalk	des dépenses	devantrêtre rê	intégrées au tableau 2058A ou 2033B (1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi nº 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitement des données à caractère personnel